Dongey A. Maire

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 550 Chemin Labourette

Référence cadastrale : D0190

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? (Oui) Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? (Oui) Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? (Oui) Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Bâti ancien
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) : oui
    - Leur nature
      - Cultures Oui Non
      - Prairies (Oui) Non 4
      - Landes/terres en friche Oui Non
      - Autre

        (préciser) : .....

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

DOUMECQ D0190



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Boy

Référence cadastrale : E 494

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
    - Leur nature
      - Cultures Oui Non
      - Prairies Oui Non 4
      - Landes/terres en friche Oui Non
      - Autre

        (préciser) : .....

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

DORMECQ E 0494



CASAVIELLE

COMMUNE D'ACCOUS

GRILLE D'ANALYSE - CHANGEMENT DE DESTINATION

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION /

Art L 151-11 du code de l'urbanisme : « dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole , à l'avis conforme de la commisssion départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article I 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU I

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence de réseaux (eau potable, électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination prévue

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1680 Rte de LABADIE

Référence cadastrale : 169

CONTAINTES CADASTRALES :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitude d'utilité publique...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est- il un exploitant agricole ? Oui (non)

- Si oui est-il proche de la retraite ? Oui non
  Si oui . un repreneur est-il prévu ? Oui non

Le bâtiment, est-il utilisé actuellement à titre agricole ? Oui (non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : 2017
- Date approximative

L'environnement du bâtiment :

Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m)

- Habitaion (Oui) non
- Exploitation agricole Oui non
- Quel type de bâtiment (élevage, hangar, stockage,....)
- Autre (préciser)

Nature des terres entourant le bâtiment : prairies

- Cultures Oui non
- Prairies Oui non
- Landes / terres en friche Oui non
- Autre (préciser)

RESEAUX

Le bâtiment est-il raccordé ?

- À une route suffisament dimmensionnée ? Oui non
- À un réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui non
- À un réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui non
- À un réseau d'assainissement ? Oui non

  sinon existe-t'il un assainissemnt autonome ? Oui non

INTERET ARCHITECTURAL

Etat du bâtiment ? Description sommaire :

- Les murs porteurs sont-ils présents ? Oui non
- La toiture est-elle présente en totalité ? Oui non
- La construction, est-elle en architecture traditionnelle ? Oui non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimoinial)
- Photographies





COMMUNE D'ACCOUS

GRILLE D'ANALYSE - CHANGEMENT DE DESTINATION

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION /

Art L 151-11 du code de l'urbanisme : « dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole , à l'avis conforme de la commisssion départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article l 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU I

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence de réseaux (eau potable, électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination prévue

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 130, Chemin de CABIROO 64490 ACCOUS LHER

Référence cadastrale : F 392

CONTAINTES CADASTRALES :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitude d'utilité publique...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est- il un exploitant agricole ? Oui (non)

- Si oui est-il proche de la retraite ? Oui non
  Si oui , un repreneur est-il prévu ? Oui non

Le bâtiment, est-il utilisé actuellement à titre agricole ? Oui (non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative + de 10 Ans

L'environnement du bâtiment :

Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m)

- Habitaion (Oui) non
- Exploitation agricole Oui non
- Quel type de bâtiment (élevage, hangar, stockage,....)
- Autre (préciser)

Nature des terres entourant le bâtiment :

- Cultures Oui non
- Prairies Oui non
- Landes / terres en friche Oui non
- Autre (préciser)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

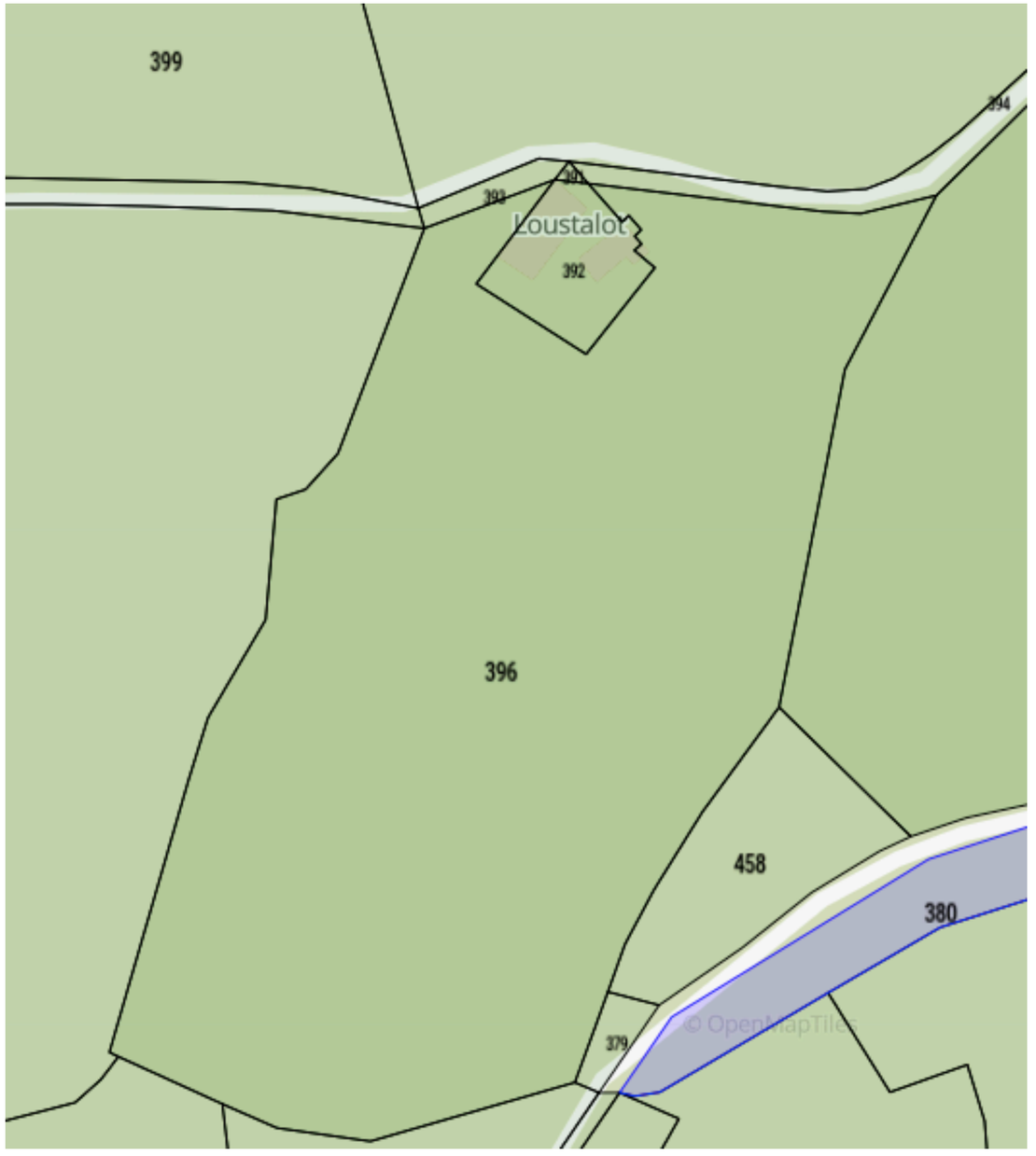
- À une route suffisament dimmensionnée ? Oui non
- À un réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui non
- À un réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui non
- À un réseau d'assainissement ? Oui non

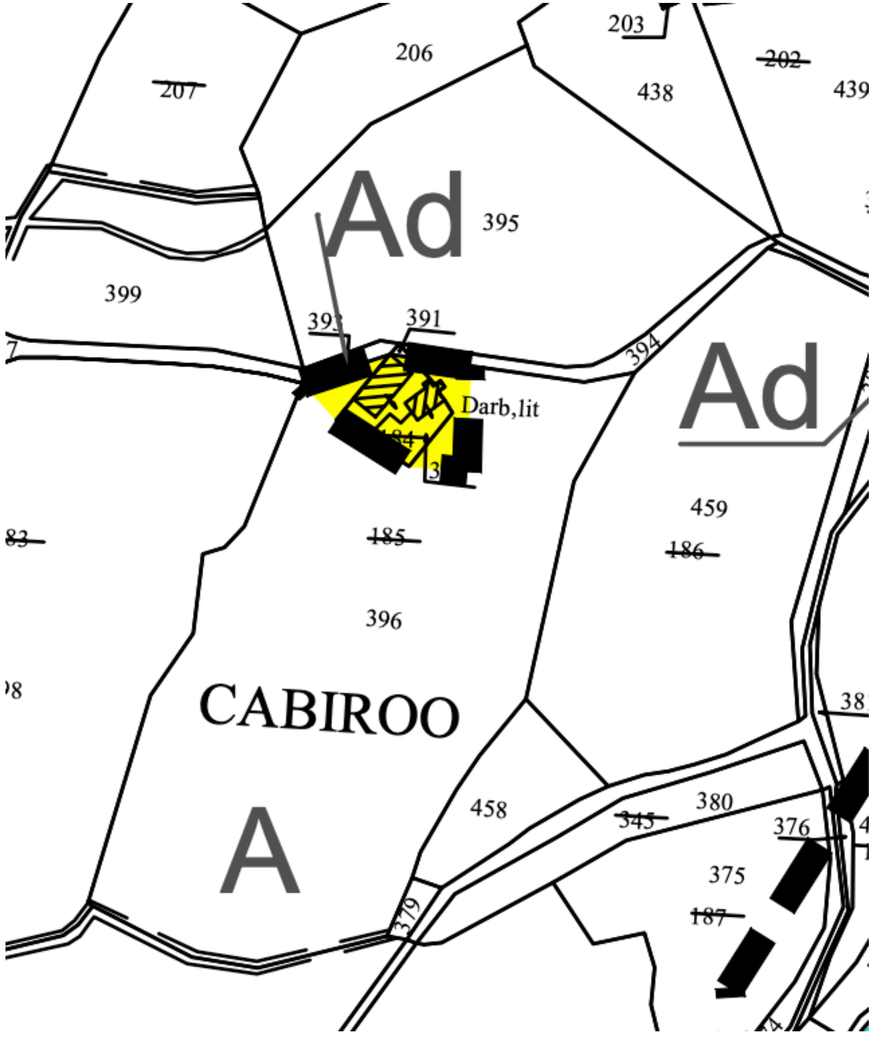
  sinon existe-t'il un assainissemnt autonome ? Oui non

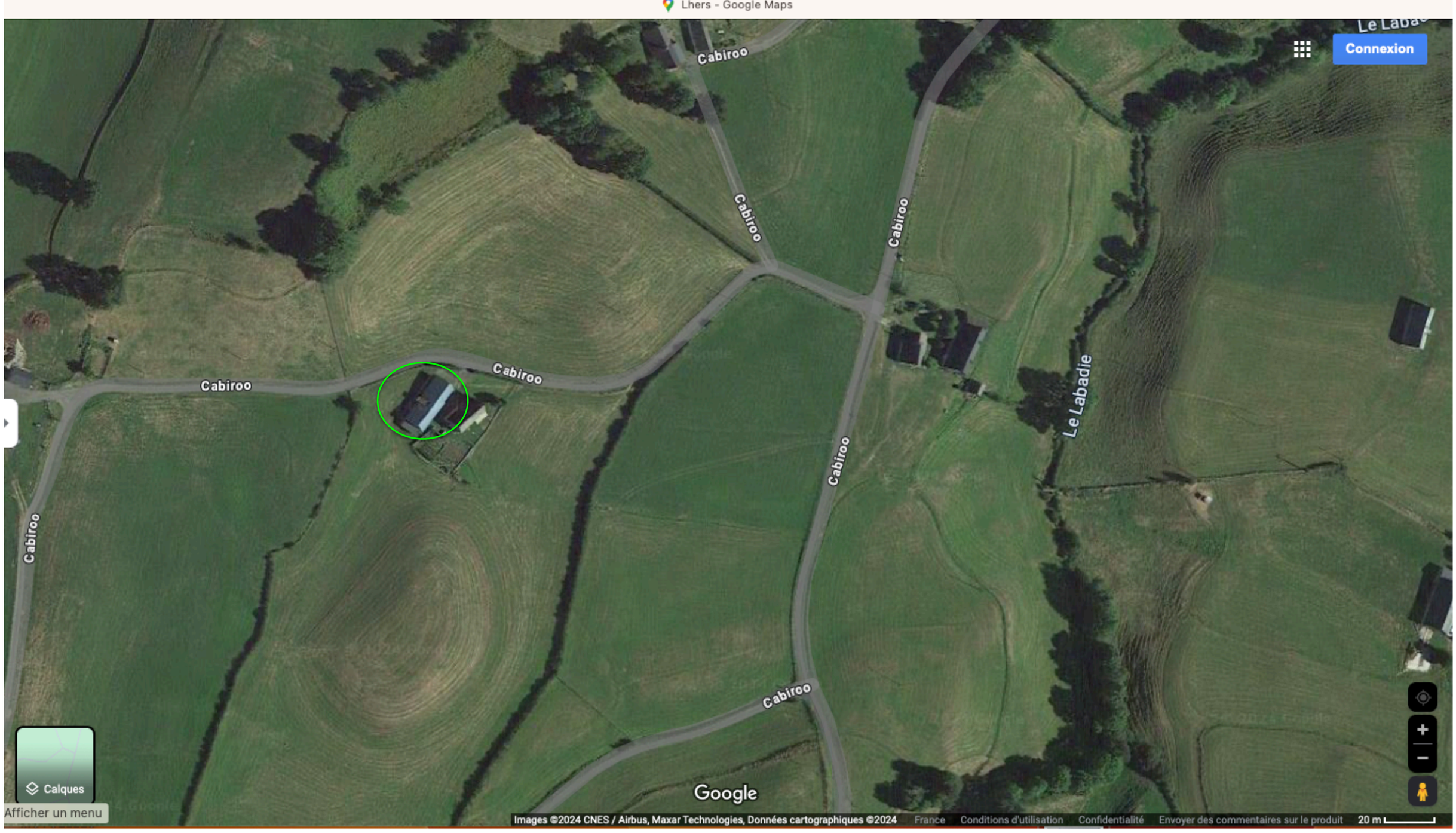
INTERET ARCHITECTURAL :

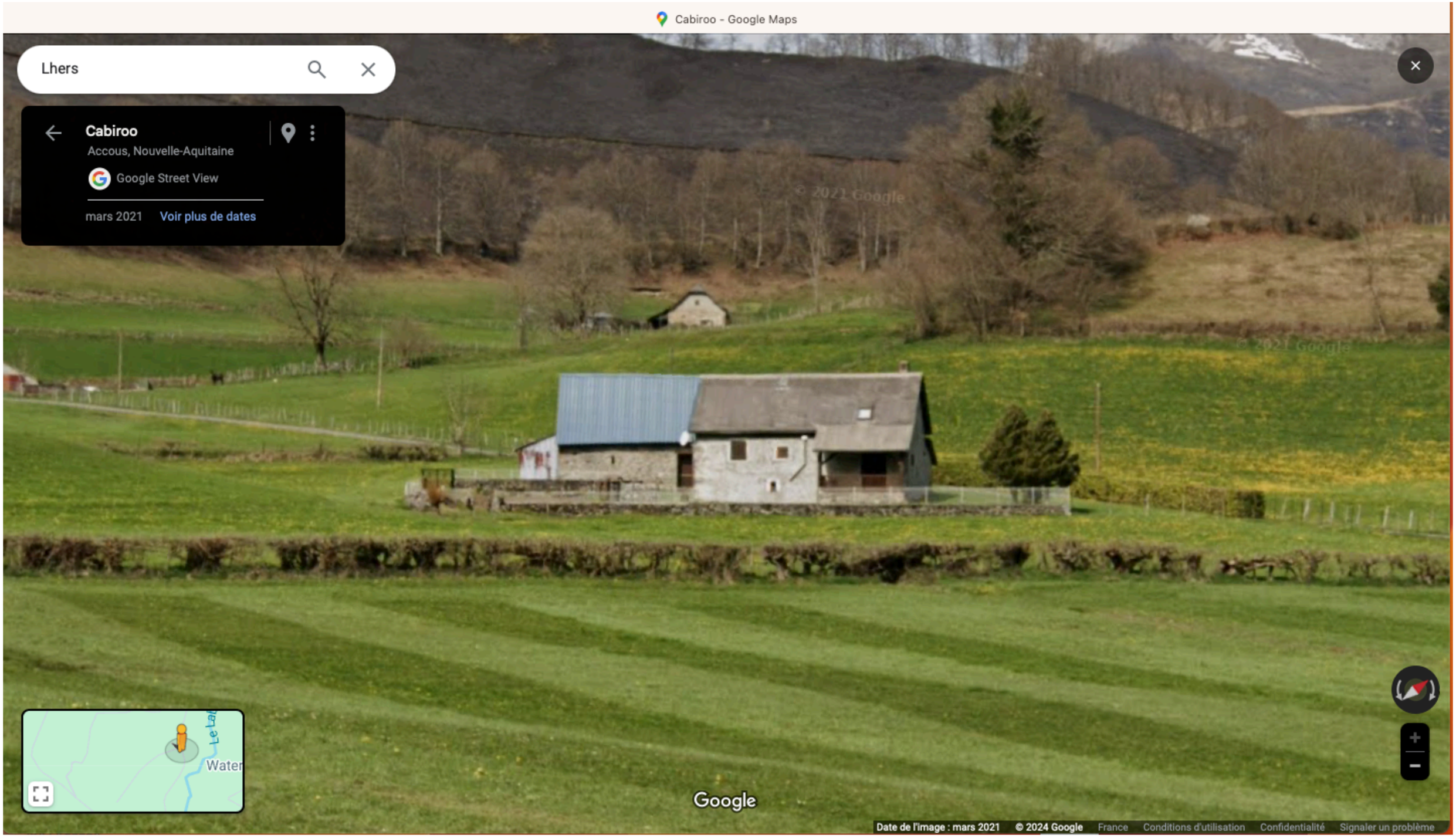
Etat du bâtiment ? Description sommaire :

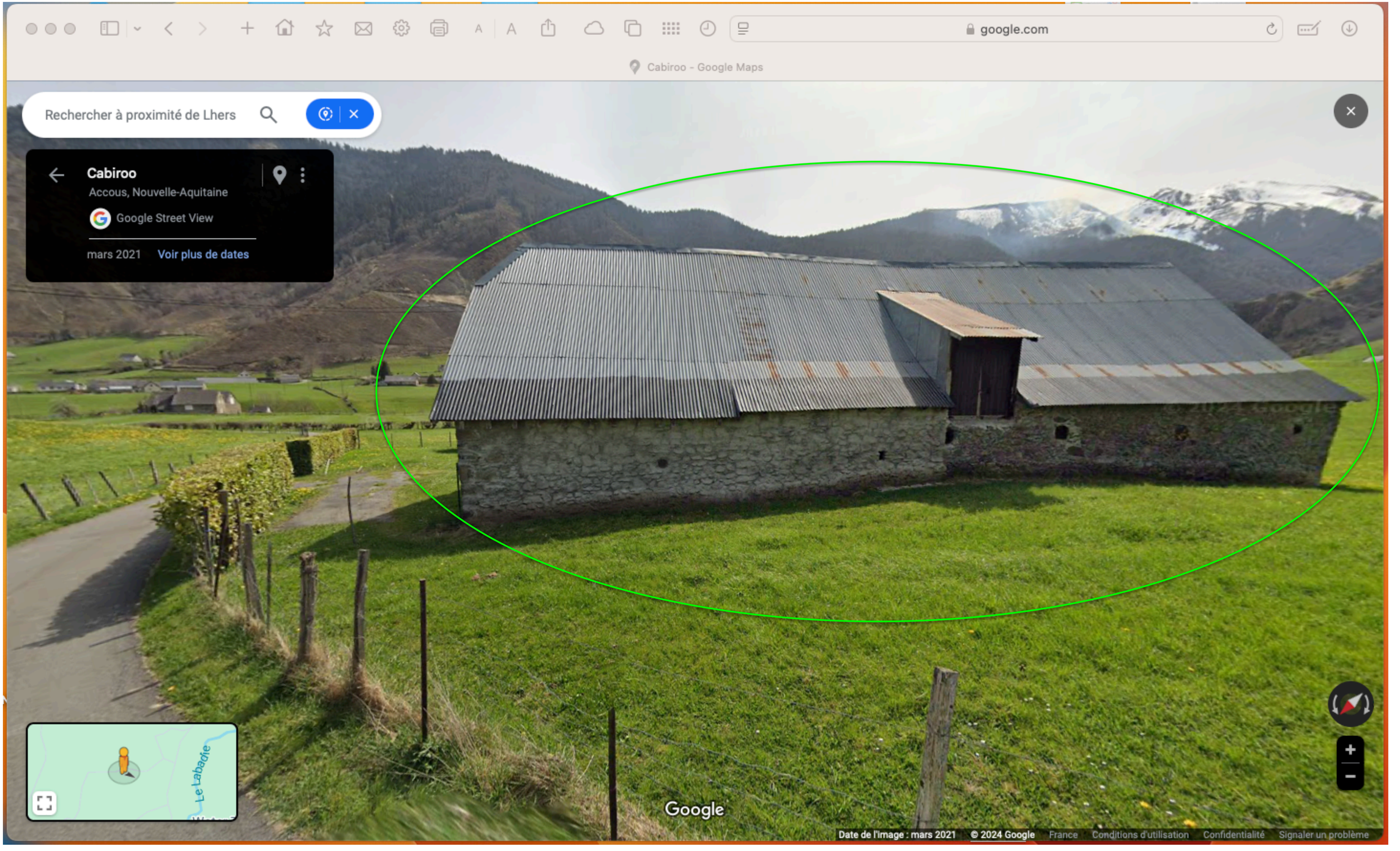
- Les murs porteurs sont-ils présents ? Oui non
- La toiture est-elle présente en totalité ? Oui non
- La construction, est-elle en architecture traditionnelle ? Oui non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimoinial)
- Photographies

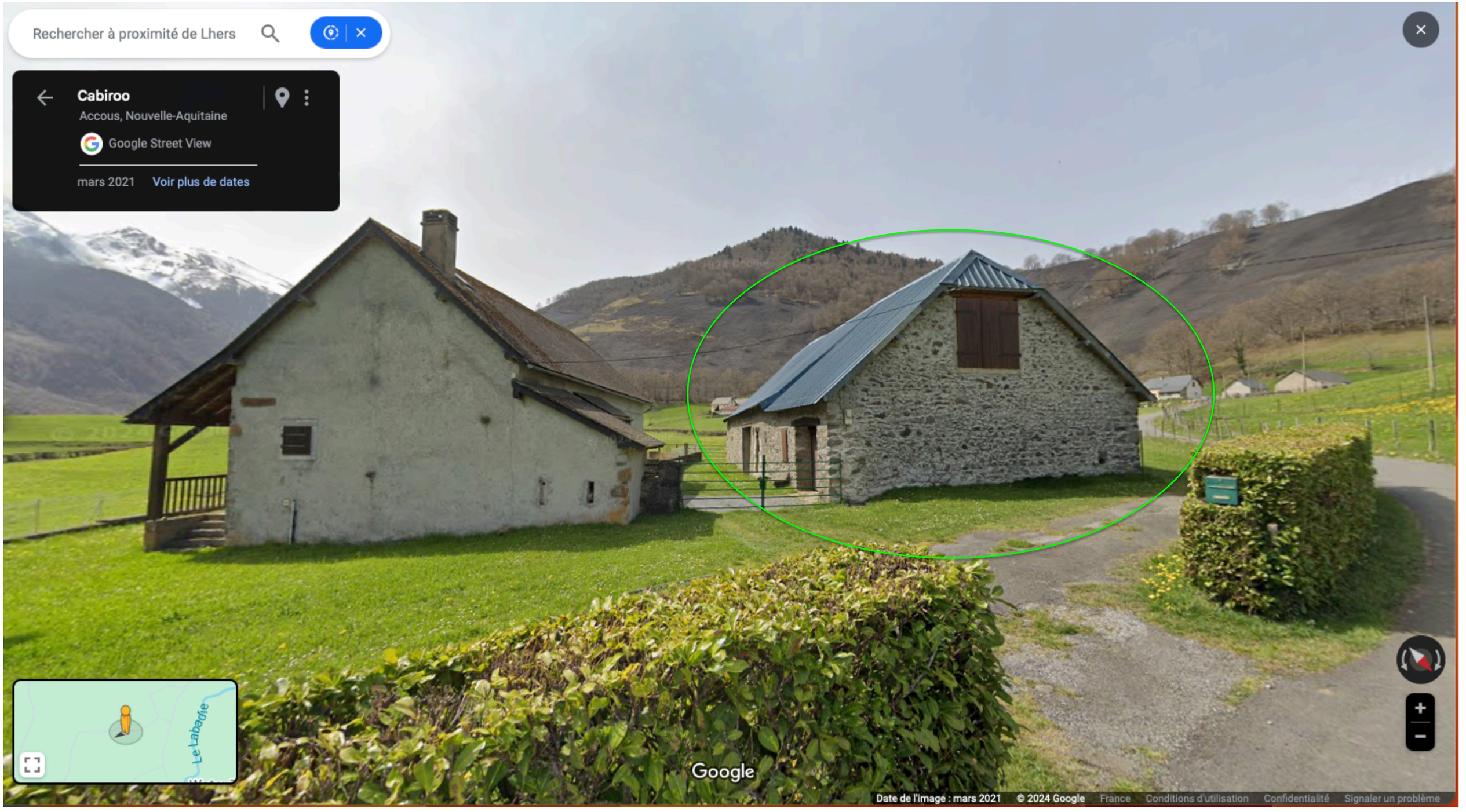

399
394
393
Loustalot
392
396
458
380
379
© OpenMapTiles


203
206
207
202
438
439
Ad
395
399
393
391
394
Ad
Darb,lit
459
83
185
186
396
CABIROO
A
458
380
345
376
375
187
379
38


Lhers - Google Maps
Connexion
Cabiroo
Cabiroo
Cabiroo
Cabiroo
Cabiroo
Cabiroo
Cabiroo
Le Labadie
Calques
Afficher un menu
Google
Images ©2024 CNES / Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024
France
Conditions d'utilisation
Confidentialité
Envoyer des commentaires sur le produit
20 m


Cabiroo - Google Maps
Lhers
Cabiroo
Accous, Nouvelle-Aquitaine
Google Street View
mars 2021
Voir plus de dates
© 2021 Google
Google
Date de l'image : mars 2021
© 2024 Google
France
Conditions d'utilisation
Confidentialité
Signaler un problème


google.com
Cabiroo - Google Maps
Rechercher à proximité de Lhers
Cabiroo
Accous, Nouvelle-Aquitaine
Google Street View
mars 2021
Voir plus de dates
Le Labagie
Google
Date de l'image : mars 2021
© 2024 Google
France
Conditions d'utilisation
Confidentialité
Signaler un problème


Rechercher à proximité de Lhers
Cabiroo
Accous, Nouvelle-Aquitaine
Google Street View
mars 2021
Voir plus de dates
Le Labadie
Google
Date de l'image : mars 2021
© 2024 Google
France
Conditions d'utilisation
Confidentialité
Signaler un problème

Rachau Nicole	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :**

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Lhers Accueil 64490 n° 4673 Route de Lhers

Référence cadastrale : F 0081

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : 2A.

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui (Non)

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2010

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation (Oui) Non
- Exploitation agricole Oui (Non)
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies (Oui) Non
- Landes/terres en friche Oui (Non)
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
- (Fermage)/métayage
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

oui



Rachou
Nicole



Rachou Nicole



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Quartier Aoulet 64490 ACCOUS.

Référence cadastrale : N° 738

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Nd

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Non.

Non Source qui alimente les habitations du quartier et la grange

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

↳ par la petite maison attenante dont nous sommes propriétaires. Une extension de la surface d'assainissement est possible sur le terrain dont nous sommes aussi propriétaires

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Permettre la restauration de la grange en maison d'habitation.

Photographie(s):

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2001

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre (Oui) (préciser) : Tunnel agricole amovible à 120m environ.
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui (Non)
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui



Serge LATOURRETTÉ 12 Route de JOUERS 64490 BEDOUS	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS 64490

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*
- **Une nouvelle destination retenue :** Actuellement maison habitation et grange

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 380 Chemin de LATOURETTE 64490 ACCOUS

Référence cadastrale : D 180

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : —

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? (Oui) Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2013

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation (Oui) Non
- Exploitation agricole Oui (Non)
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre (Oui) (préciser) : local servant de remise
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui (Non)
- Prairies (Oui) Non
- Landes/terres en friche Oui (Non)
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

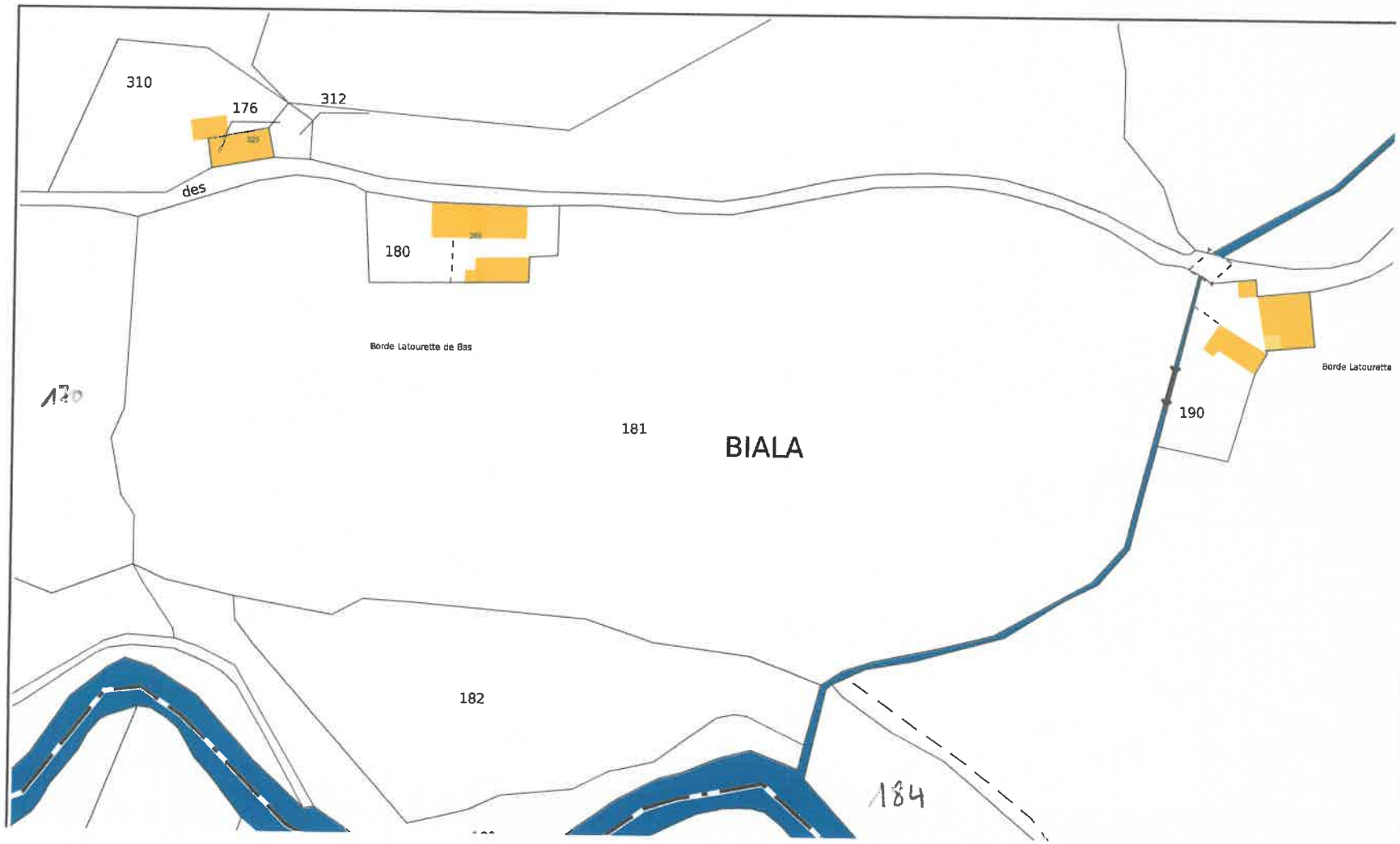
- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

cadastre.gouv.fr



LATOURETTE D 180



PONCON

PONÇON	GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION COMMUNE : ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :** _____

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 840 route d'Aümet

Référence cadastrale : F 478

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : F 478

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : NON

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Elevage et Stockage
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies Oui Non
- Landes/terres en friche Oui Non
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? Oui sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage ✓
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

PONCON F 0475 LHERS



GARAIG - LARACHOTTE J - Louis	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :**

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse :

Référence cadastrale : D 0302

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui ~~Non~~

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui ~~Non~~

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui ~~Non~~

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui ~~Non~~

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : ne sait pas

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation (Oui) ~~Non~~
- Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) : hangar stockage,
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
  - Cultures ~~Oui~~ Non
  - Prairies Oui ~~Non~~
  - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
  - Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~ pour la parcelle D 0202
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? oui sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ~~Non~~

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? ~~Oui~~ Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):



RAUGLAM Jean Francois DUTOURNIER Francoise	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Lieu dit URE

Référence cadastrale : OE5

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ?	(Oui)	Non
• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?	Oui	(Non)
• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	Oui	(Non)
• à un réseau d'assainissement ?	Oui	(Non)
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	(Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

• Description sommaire de l'état du bâtiment :		
• Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?	(Oui)	Non
• La toiture est-elle encore présente en totalité ?	(Oui)	Non
• La construction est-elle en architecture traditionnelle ?	(Oui)	Non

• Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):

KOUGLAN E 005



Famille LAC-ARIET	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 410 chemin de la cote de Castillou - ACCOUS

Référence cadastrale : E0103

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Zone agricole

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : toujours

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
  - Cultures Oui Non
  - Prairies Oui Non
  - Landes/terres en friche Oui Non
  - Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
  - Fermage/métayage
  - Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

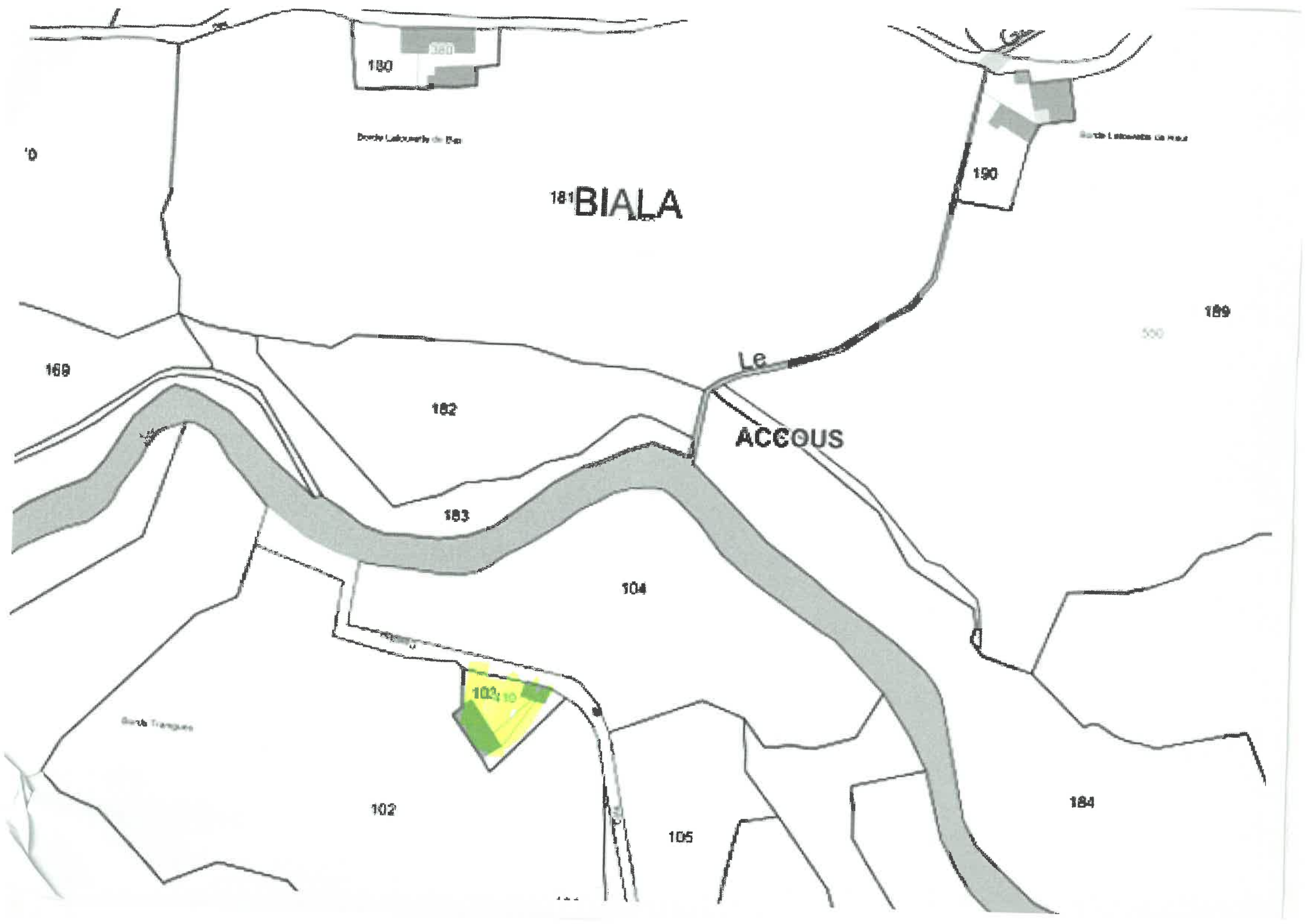
Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):


180
181 BIALA
190
189
169
182
Le
ACCOUS
183
104
102
105
184

LAC ARET E 0103



Mme Marianne THAURE (CEREZUELLE)

13 Rue Bouteilley

33130 Bègles

06 01 26 55 34

Bègles le 1 er Août 2024

Dossier suivi par M Eric Bergez

PLUI Parcelle F 57 246, route du Labadie

64490 ACCOUS

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 24 juin dernier, dont nous vous remercions, vous trouverez ci-joint les éléments relatifs à l'enquête sur l'inventaire et l'état des parcelles bâties susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination dans le nouveau PLUI.

Nous vous remercions de la prise en compte de notre souhait de pouvoir transformer la grange alors que la « cabane », sur la même parcelle est déjà à usage d'habitation.

Nous vous remercions pour le suivi de ce dossier et vous prions de recevoir nos cordiales salutations.

Marianne THAURE - CEREZUELLE

THAURÉ	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :** Habitation

LOCALISATION DU BÂTIMENT : (DES) Bâtiments

Adresse : 246 Route du Vabadie.

Référence cadastrale : F 57

la parcelle F57 contient 1 bâtiment "cabane" déjà à usage d'habitation
+1 grange pouvant changer de destination

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Acl

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

la grange

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1950

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui ~~Non~~
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
  - Cultures Oui Non
  - Prairies Oui Non
  - Landes/terres en friche Oui Non
  - Autre

(préciser) : Fougeraie / Bois

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

propriétaire oui exploitant non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? Oui
  sous quel mode de faire-valoir ?
  - Fermage/métayage
  - Autre

(préciser) : Coupe de bois amiable

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

pas pour l'instant

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

2 bâtiments "Cabane" déjà à usage d'habitation et grange

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

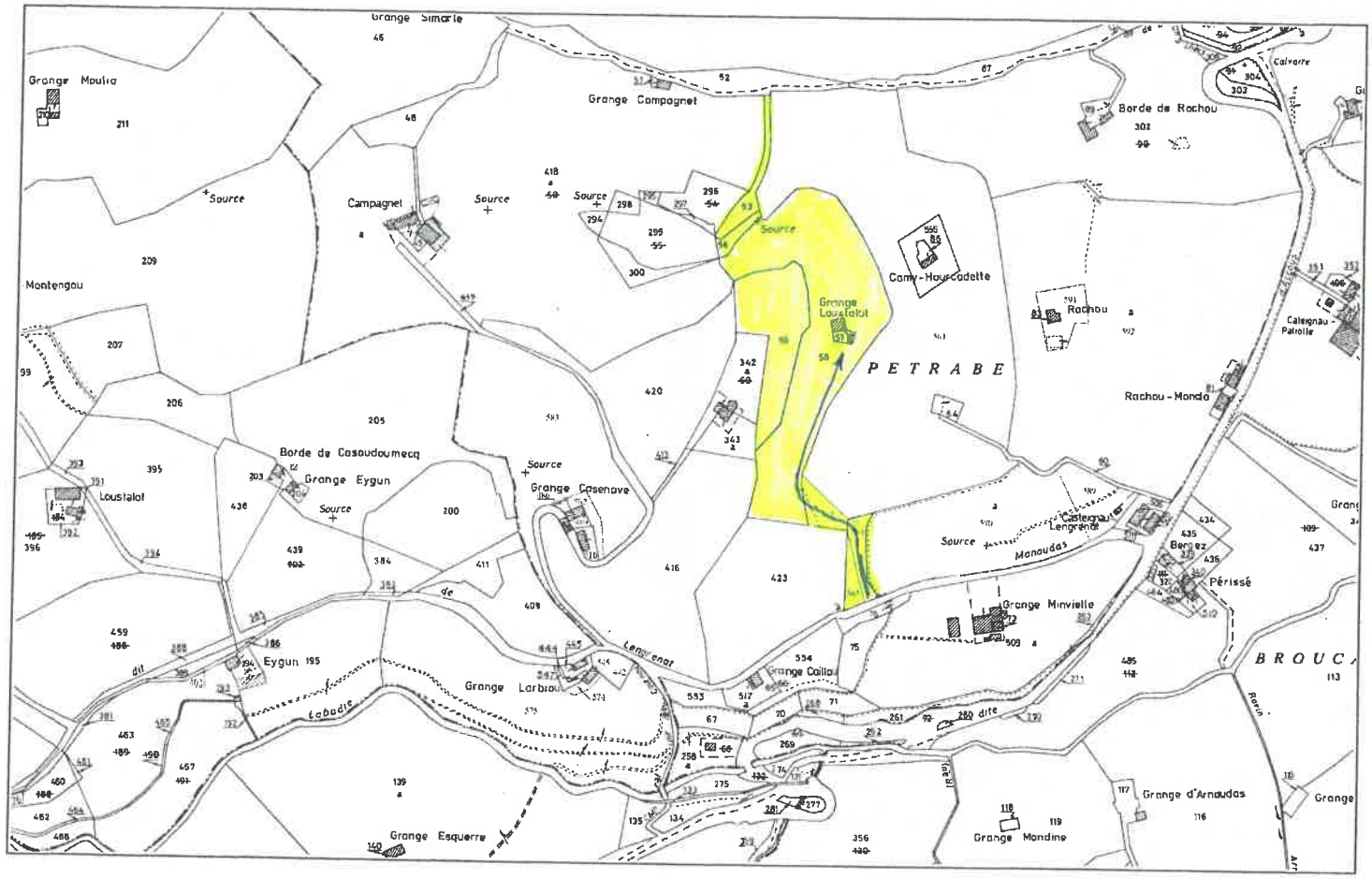
Photographie(s): - 2 photographies jointes

+ extrait cadastral

cadastre.gouv.fr

Accous 246 Route du Labadie

2 bâtiments sur la parcelle F57 la "cabane" et la grange



ensemble des parcelles Marianne THAURÉ-CÉRÉZUELLE

→ chemin d'accès depuis la route à la parcelle bâtie F57







Ducombs Danielle - - Franco .	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :**

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :** _____

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Quartier St Christeau

Référence cadastrale : D 3 - D 8

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? [redacted] Non

- si oui est-il proche de la retraite ? ~~Oui~~ ~~Non~~

- si oui, un repreneur est-il prévu ? ~~Oui~~ ~~Non~~

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? [redacted] Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2004

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation [redacted] Non
- Exploitation agricole [redacted] Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Stockage
- ~~Autre~~ ~~Oui (préciser)~~ :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
  - Cultures [redacted] Non
  - Prairies Oui [redacted]
  - Landes/terres en friche Oui [redacted]
  - Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui [redacted]
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ? Oui
- Fermage/[redacted]
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? [redacted] Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? [redacted] Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? [redacted] Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? [redacted] Non
- à un réseau d'assainissement ? [redacted] Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? [redacted] Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? Bâtiment de la fin du 19e siècle !

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui [redacted]
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? [redacted] Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui [redacted]
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

DUCOMS. D008



FLORENCE Jeanine
F 493
Chemin de Couderot 64390

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 180 chemin de Couderot 64390 ACCOUS

Référence cadastrale : F 493

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Agricole

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? bâtiment d'élevage hangar de stockage
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies Oui Non
- Landes/terres en friche Oui Non
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? oui
  sous quel mode de faire-valoir ?
  L'exploitant envisage d'y son logement principal
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : propriétaire

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

L'AUDA Nadeperrie F 530

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Quartier Chens 308 chemin de L'AUDA

Référence cadastrale : Ne Parcelle 530

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2000

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Oui
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies Oui Non
- Landes/terres en friche Oui Non
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage Mon LAURENT MONNEREAU
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

Florence épouse PUYAUBREAU F.559	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** Accous

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 80 route d'Aumet 64490 Accous

Référence cadastrale : F559

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Agricole

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2023

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation (Oui) Non
- Exploitation agricole (Oui) Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? bâtiment d'élevage
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies (Oui) Non
- Landes/terres en friche Oui (Non)
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? oui
  sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage oui
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

SUSBIELLE PIERRE 1490 Chemin des Charrois 144ce Alera	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :**

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Nicous

Référence cadastrale : D 51

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui ~~Non~~

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui ~~Non~~

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui ~~Non~~

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui ~~Non~~

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui ~~Non~~
- Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) : élevage stockage
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures ~~Oui~~ Non
- Prairies Oui ~~Non~~
- Landes/terres en friche Oui ~~Non~~
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? oui sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre faire-valoir Direct

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ~~Non~~

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

SUSBIELLE D 051



Mme HARDOIN Janine 116 rue des sports - 40350 HIMBASTE 06 61 16 75 53	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :** _____

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 307 PLATEAU DE LHERS CHEMIN DE LAUDA

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation (Oui) Non
- Exploitation agricole (Oui) (Non)
- Quel type de bâtiment (bâtiment ~~d'élevage~~, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui (Non)
- Prairies (Oui) Non
- Landes/terres en friche Oui (Non)
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
- (Fermage)/métayage
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) ~~Non~~

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

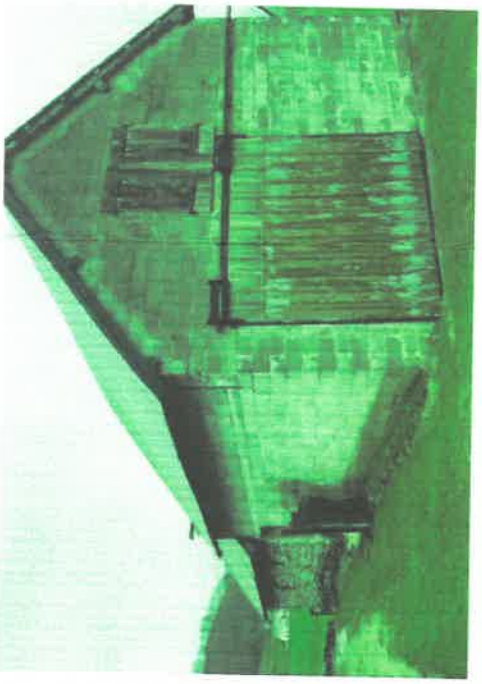
Etat du bâtiment ?

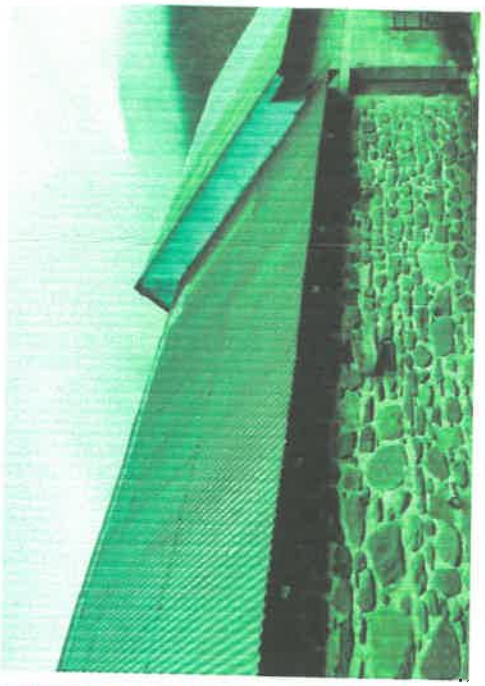
- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

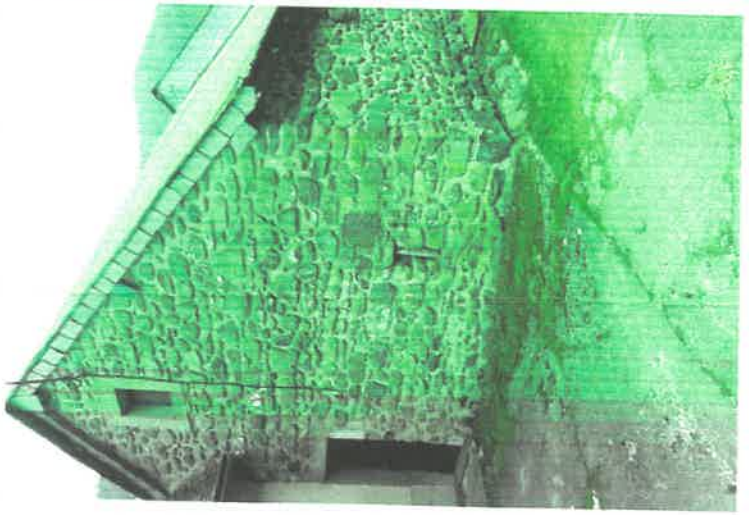
  .....

  .....

Photographie(s):







CASTEIGNAS Jean Michel LUERS	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :**

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse :

Référence cadastrale : F 129

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? (Oui) Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? (Oui) Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation (Oui) Non
- Exploitation agricole (Oui) Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre (Oui) (préciser) : bâtiment d'élevage et stockage
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui (Non)
- Prairies (Oui) Non
- Landes/terres en friche Oui (Non)
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui (Non)
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui (Non)
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

n° parcelle ASSERQUET nom adresse Mas - Route d'Aumet chemin	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS .

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Bâtiment agricole _ Route d'Aumet

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui ~~Non~~

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui ~~Non~~
- Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- (Autre) . Oui (préciser) : grange servant de de barras
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures ~~Oui~~ Non
- Prairies Oui ~~Non~~
- Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : Reprise de l'activité par conjoint.

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ~~Non~~

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui ~~Non~~

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ..... Construction en bons .....
  .....

Photographie(s):

EMMANUEL OSSINIR et MARION	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :** Déjà Maison d'habitation et grange agricole.

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : QUARTIER AOULET - Lieu dit BOSC d'ACCOUS

Référence cadastrale : E 343

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Zone d'Agricole

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : RAS.

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? (Oui) Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? (Oui) Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2010

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui (Non)
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui (Non)
- Prairies (Oui) Non
- Landes/terres en friche (Oui) Non
- Autre

(préciser) : Bois

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : Propriété

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui (Non)
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

en prévision - devis et demande SPANC.

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):



MOUTIA Jean Baptiste CASSE Jean michel LOTERS	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** A GLOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : QUARTIER LHERS 46440 (CABROU)

Référence cadastrale : F 210

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : CHEMIN COMMUNAL PASSAGE DU GAZ.

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? GRANGE DE STOCKAGE
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies Oui Non
- Landes/terres en friche Oui Non
- Autre HAIE D'ARBRES

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? OUI sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui (Non)
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui (Non)
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

Déjà Nauson.

FICAT Thierry 1 rue d'Avrigau Jeues / Accous 64490	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** Accous

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Aoulet

Référence cadastrale : E467

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui (Non)

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation (Oui) Non
- Exploitation agricole Oui (Non)
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui (Non)
- Prairies (Oui) Non
- Landes/terres en friche Oui Non
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
- (Fermage/métayage)
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ?	(Oui)	Non
• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?	Oui	(Non)
• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	Oui	(Non)
• à un réseau d'assainissement ?	Oui	(Non)
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	(Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Grange 2 parties
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

FICAT E 467



M. RAFFIC Thierry 59 AV DU CAMP DALARIC 47300 PUJOLS	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :**

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : ACCOUS

Référence cadastrale : E 0111

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
  - Cultures Oui Non
  - Prairies Oui Non
  - Landes/terres en friche Oui Non
  - Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? ~~Oui~~ Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? ~~Oui~~ Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

KAFFIE E 0111



André Arrengeul	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Grange - 8ce Route d'Aumet.

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui ~~Non~~
- Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
  - Cultures ~~Oui~~ Non
  - Prairies Oui ~~Non~~
  - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
  - Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? oui sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : Reprise de l'activité par conjoint.

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ~~Non~~

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui ~~Non~~

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

GARCET . Pierre Chapelet .	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : quartier chapelet ACCOUS

Référence cadastrale : ZB 063.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2006

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation (Oui) Non
- Exploitation agricole (Oui) Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui (Non)
- Prairies (Oui) Non
- Landes/terres en friche Oui (Non)
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ? oui
- Fermage/~~métayage~~
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

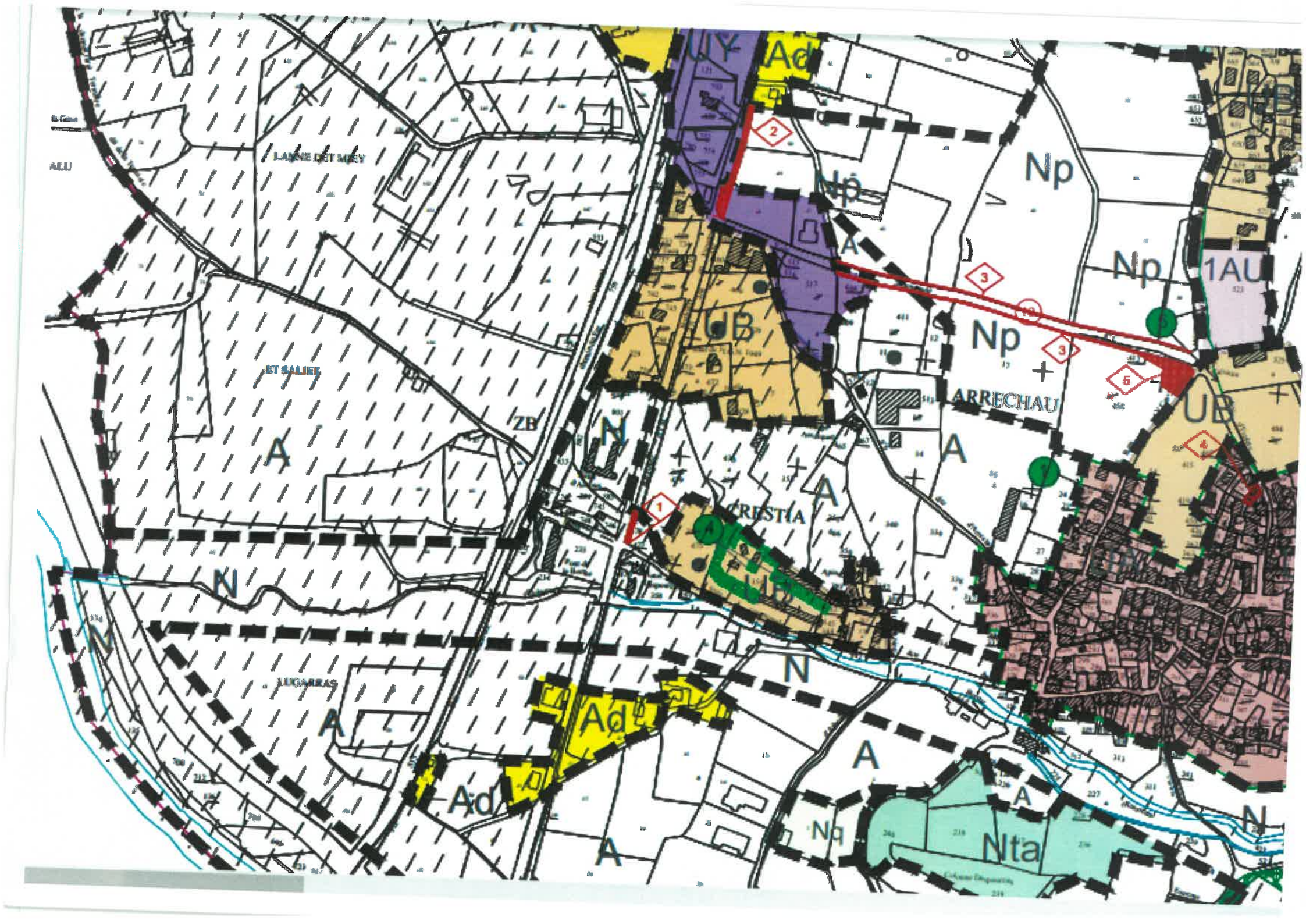
Photographie(s):










UY
Ad
Np
UB
1AU
A
N
ZB
ARRECHAU
CRESTIA
LUGARRAS
Nq
Nta
LANNE DET MEY
ET SALIET

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui (Non)
  <-> il y a une source qui alimente les habitations du quartier et la grange
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? (Oui) Non

Pour la petite maison attenante dont nous sommes propriétaires.
Une extension de la surface d'assainissement est possible sur le terrain dont nous sommes aussi propriétaires.

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  Permettre la restauration de la grange en maison d'habitation.

Photographie(s):

CLAVERANNE Sandrine CLAVERANNE Didier.	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** Accous

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Quartier Aoulet 64490 ACCOUS

Référence cadastrale : E 738

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Nd

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Non.

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2001

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation (Oui) Non
- Exploitation agricole Oui (Non)
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre (Oui) (préciser) : Tunnel agricole amovible à 120 m environ.
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures ~~Oui~~ (Non)
- Prairies (Oui) ~~Non~~
- Landes/terres en friche ~~Oui~~ (Non)
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ~~ou exploitant~~ que le bâtiment ? (Oui) Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? NON
  sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

CLAVERANNE Sandrine
1 rue d'en bas
Quartier Jauers.
64490 ACCOUS.
Tél : 06/17/12/86/78.
email : sandrine.ipas@gmail.com

ACCOUS le 02 Août 2024

à
Monsieur le Maire de la commune
d'ACCOUS



Bonjour Monsieur le Maire,

En réponse du courrier du 24 Juin 2024, veuillez trouver ci joint les éléments de réponse à destination du service de l'urbanisme.

Je porte également à votre connaissance le changement de propriétaire de ce bien familial qui nous a été transmis à mon frère et à moi.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement

Didier et Sandrine CLAVERANNE

CLAVERANNE E 0738



SIGNALET Christine	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Rte du Labadie - 64490 ACCOUS

Référence cadastrale : F 173

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2017

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui (Non)
- Exploitation agricole (Oui) Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) : prairies
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies (Oui) Non
- Landes/terres en friche Oui (Non)
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? Oui
  sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/~~métayage~~
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

GRANGE 2

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ?	Oui	Non
• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?	Oui	Non
• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	Oui	Non
• à un réseau d'assainissement ?	Oui	Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

• Description sommaire de l'état du bâtiment :		
• Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?	Oui	Non
• La toiture est-elle encore présente en totalité ?	Oui	Non
• La construction est-elle en architecture traditionnelle ?	Oui	Non

• Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
Cette grange a abrité une école

Photographie(s):
ci joint

GRANGE 1

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ?	Oui	Non
• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?	Oui	Non
• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	Oui	Non
• à un réseau d'assainissement ?	Oui	Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):

Ci joint



Demander au papi où
aller prendre du thé.
↳ voir mail Lucie

DEPARTEMENT
DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

MAIRIE
D'ACCOUS
64490

☎ **05 59 34 71 10**

mairie@accous.fr

Le 24 juin 2024.

Le Maire de la Commune d'ACCOUS

à

M. LACASTE Christophe LACIMO

30 allée du Planet

0 CESSY 01170

Dossier suivi par Eric Bergez
(à contacter si besoin)
Parcelle(s) : ZB 3

Madame,
Monsieur,

La Communauté des Communes du Haut Béarn travaille actuellement à la réalisation du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

La commune leur a listé l'ensemble des granges potentiellement susceptibles d'être transformées en habitation sous réserve réglementaire de la présence de réseaux (eau, électricité, voirie).

Veuillez donc trouver ci-joint un questionnaire établi par le service urbanisme de la CCHB. Celui-ci doit être retourné en mairie **avant le 15 août 2024**. Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur le sujet ou une aide particulière.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, de recevoir mes cordiales salutations.

Le Maire,
Dany BARRAUD.

MAIRIE D'ACCOUS
64490

Attention, ce n'est pas un changement d'affectation. Ma bâtisse est une vieille maison d'habitation (cf. acte notarial ci-joint)	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** 250, chemin d'Arbeillat 64490 Accous

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :** Pas de changement : habitat individuel.

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 250, chemin d'Arbeillat, 64490 Accous

Référence cadastrale : Section ZB, numéro 0003, superficie 11416 m²

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Zone agricole

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

Pas à ma connaissance. Ma maison est raccordée à l'eau potable et au réseau EDF.
L'assainissement n'est pas un souci au vu de la surface du terrain.

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? ~~Oui~~ ~~Non~~

- si oui, un repreneur est-il prévu ? ~~Oui~~ ~~Non~~

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : Le bâtiment est une vieille maison de 1884 avec des traces d'habitation : cheminée, évier, etc. (cf. acte notarial précisant cette affectation).

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui ~~Non~~ Centre Equestre Equid'Aspe avec logements.
- Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Hangar vide de Serge Latourrette
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures ~~Oui~~ Non
- Prairies Oui ~~Non~~
- Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ~~Oui~~ Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ? Mon terrain est exploité par André Asserquet en fermage.
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ~~Non~~ Mais pas toutes les années, je crois.

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui [redacted]
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui [redacted]
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui [redacted]
- à un réseau d'assainissement ? [redacted] Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui [redacted]

La surface de ma parcelle est > 10'000 m2. Le Centre Equestre et la Ferme Ossiniri ont un système autonome avec une surface de terrain inférieure à la mienne.

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui [redacted]
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui [redacted]
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui [redacted]
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  L'architecte des Bâtiments de France a émis quelques remarques suite à mon dépôt de permis.....
  .....

Photographie(s):

Maison datant de 1884, présence d'une cheminée d'époque, murs porteurs en bon état,
toiture en ardoise du pays nécessitant quelques réparations.
L'architecture est de type traditionnelle de la région avec des éléments en pierre (cf. photos jointes).




IHS
1864



GARCET . Pierre Chapelet .	**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION** **COMMUNE :** ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : quartier chapelet ACCOUS

Référence cadastrale : ZB 063.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2006

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation (Oui) Non
- Exploitation agricole (Oui) Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui (Non)
- Prairies (Oui) Non
- Landes/terres en friche Oui (Non)
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ? oui
- Fermage/~~métayage~~
- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

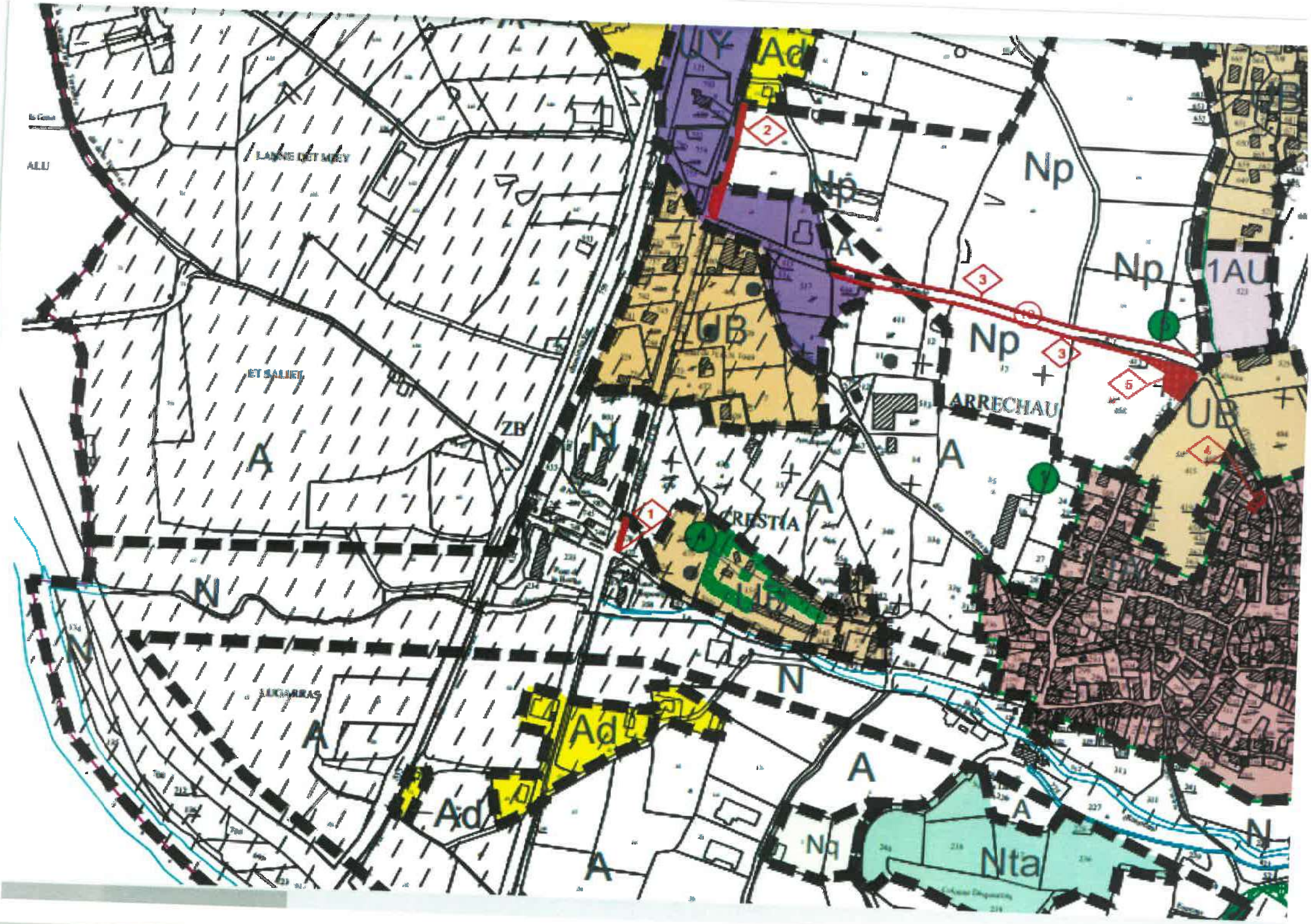
Photographie(s):










UY
Ad
Np
1AU
UB
A
N
ZB
ARRECHAU
CRESTIA
LUGARRAS
Nq
Nta
LANNE DET MEY
ET SALIET

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui (Non)
  <-> il y a une source qui alimente les habitations du quartier et la grange
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? (Oui) Non

Pour la petite maison attenante dont nous sommes propriétaires.
Une extension de la surface d'assainissement est possible sur le terrain dont nous sommes aussi propriétaires.

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  Permettre la restauration de la grange en maison d'habitation

Photographie(s):

COMMUNE D'ACCOUS

GRILLE D'ANALYSE - CHANGEMENT DE DESTINATION

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION /

Art L 151-11 du code de l'urbanisme : « dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole , à l'avis conforme de la commisssion départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article I 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU I

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence de réseaux (eau potable, électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination prévue

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 694 route de Labadie

Référence cadastrale : 203

CONTAINTES CADASTRALES :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitude d'utilité publique...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est- il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ non

- Si oui est-il proche de la retraite ? Oui non
  Si oui , un repreneur est-il prévu ? Oui non

Le bâtiment, est-il utilisé actuellement à titre agricole ? ~~Oui~~ non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : 13/09/2023
- Date approximative

L'environnement du bâtiment :

Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m)

- Habitaion Oui ~~non~~
- Exploitation agricole ~~Oui~~ non
- Quel type de bâtiment (élevage, hangar, stockage,....) grange
- Autre (préciser)

Nature des terres entourant le bâtiment : terres agricoles

- Cultures Oui non
- Prairies Oui non
- Landes / terres en friche Oui non
- Autre (préciser)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- À une route suffisament dimmensionnée ? Oui non
- À un réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui non
- À un réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui non
- À un réseau d'assainissement ? Oui non

  sinon existe-t'il un assainissemnt autonome ? Oui non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? Description sommaire :

- Les murs porteurs sont-ils présents ? Oui non
- La toiture est-elle présente en totalité ? Oui non
- La construction, est-elle en architecture traditionnelle ? Oui non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimoinial)
- Photographies

Propriétaire : Nadine FLORENCE

Adresse : 694, route de Labadie

Référence cadastrale : 203





COMMUNE D'ACCOUS

GRILLE D'ANALYSE - CHANGEMENT DE DESTINATION

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION /

Art L 151-11 du code de l'urbanisme : « dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole , à l'avis conforme de la commisssion départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article l 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU /

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence de réseaux (eau potable, électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination prévue

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 500 chemin de la Bourdette

Référence cadastrale : Section D n° 59.

CONTAINTES CADASTRALES :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitude d'utilité publique...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est- il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ non

- Si oui est-il proche de la retraite ? Oui non
  Si oui , un repreneur est-il prévu ? Oui non

Le bâtiment, est-il utilisé actuellement à titre agricole ? ~~Oui~~ non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative

L'environnement du bâtiment :

Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m)

- Habitaion Oui ~~non~~
- Exploitation agricole ~~Oui~~ non
- Quel type de bâtiment (élevage, hangar, stockage,....)
- Autre (préciser)

Nature des terres entourant le bâtiment :

- Cultures ~~Oui~~ non
- Prairies Oui ~~non~~
- Landes / terres en friche ~~Oui~~ non
- Autre (préciser)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- À une route suffisament dimmensionnée ? Oui ~~non~~
- À un réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui non
- À un réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~non~~
- À un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ ~~non~~ sur

  sinon existe-t'il un assainissemnt autonome ? Oui ~~non~~

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? Description sommaire :

- Les murs porteurs sont-ils présents ? Oui ~~non~~
- La toiture est-elle présente en totalité ? Oui ~~non~~
- La construction, est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimoinial)
- Photographies

JP LACASTE



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Esquerre

Référence cadastrale : Parelles D 91 et 92

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? (Oui) Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)

- si oui, un repreneur est-il prévu ? (Oui) Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? (Oui) Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui (Non)
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? élevage .
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
    - Leur nature
      - Cultures Oui (Non)
      - Prairies (Oui) Non 4
      - Landes/terres en friche Oui Non
      - Autre

        (préciser) : .....

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? — Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

..... Un hangar métallique y est adossé

Photographie(s):

DOUMECQ B 092



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Lamigge

Référence cadastrale : D99

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non logement berger.

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
    - Leur nature
      - Cultures Oui Non
      - Prairies Oui Non 4
      - Landes/terres en friche Oui Non
      - Autre

        (préciser) : .....

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui (Non)
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

JOUMECQ D 0099



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Bignoli ts

Référence cadastrale : D0161

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui (
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Stockage
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
    - Leur nature
      - Cultures Oui Non
      - Prairies Oui Non 4
      - Landes/terres en friche Oui Non
      - Autre

        (préciser) : .....

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

DOMECQ D 0161



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : FEAS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : FEAS

Référence cadastrale : A274

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : pas de contraintes

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? ~~Oui~~ Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? ~~Oui~~ Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : Néant

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre
      (préciser) : ……..

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ? non
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : …Récolte du foin en famille…….
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ? Le bâtiment n'est actuellement pas raccordé aux réseaux public d'eau potable et électrique mais les réseaux existent à proximité

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : ……C'est un ancien moulin qui a un riche passé. C'est un patrimoine qui mérite d'être restauré. Il n'est pas isolé, une maison est situé à environ 200 mètres de là.
- ……
  ……

Photographie(s):









PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 281, chemin Lacournate 64570 ARETTE

Référence cadastrale : Section C 287 - 288 - 289 - 290 - 291 - 292

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? *Oui* (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2011

L'environnement du bâtiment :

- *Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :*
  - Habitation Oui (Non)
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Oui
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
  - Cultures Oui (Non)
  - Prairies (Oui) Non
  - *Landes/terres en friche* *Oui* (Non)
  - Autre

    (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)

  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?

    - Fermage/métayage
    - X Autre prairies

      (préciser) : propriétaire GAEC

  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ?	(Oui)	Non
• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?	(Oui)	Non
• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	Oui	(Non)
• à un réseau d'assainissement ?	Oui	(Non)
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	(Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

  Parfait état toiture neuve en ardoises d'Aydius.

• Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?	(Oui)	Non
• La toiture est-elle encore présente en totalité ?	(Oui)	Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):

























PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ARETTÉ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin du LATRE 64570 ARETTE

Référence cadastrale : Section A - Parcelle N° 190

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Néant.

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 30/11/2018

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ~~Oui~~ Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : Propriétaire
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~

- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):











PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Batiment non référencé mais proche du 2459 chemin d'Ourdie 64570 Arette (cette adresse est la maison natale Hondagneu). La grange en question est la grange Hondagneu situé à 500 m de là vers « la serre det Pau ».

Référence cadastrale : K625

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : N.C

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1985

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Non
  - Exploitation agricole Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature

- Cultures Non
- Prairies Oui
- Landes/terres en friche Non
- Autre

  (préciser) :
  ..Forêts.....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage
    - Autre

      (préciser) : ……
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Non mais la ligne passe sur la parcelle attenante.
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Non mais la ligne passe aussi sur la parcelle atenante.
- à un réseau d'assainissement ? Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Ancienne bergerie de mon grand pére. Le toit en ancienne ardoise cloutée s'est éffondré il y a environ 20 ans. Mon père a refait le toit en bac acier il y a 3 ans pour éviter que les murs ne prennent mal. Les murs sont corrects. Les deux longueurs sont en construction en pierre traditionnelle mais les deux pignons ont été reconstruit en parpaing suite au tremblement de terre.

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui (les murs mais plus le toit)

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ……
  ……

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ASASP - ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :** création d'un logement pour la fille de l'exploitante.

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 420 impasse Souturou, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : E 487

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE : créer un logement pour la fille de l'exploitante à l'étage de la grange.

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? élevage + stockage
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : ..... bois .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : grange béarnaise.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s):



Photo 2



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ASASP-ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1900 chemin Heïcas, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : B193

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : ≈ 1980

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui (Non)
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre granges Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche (Oui) Non
    - Autre (préciser) : bois

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non → pompe de relevage
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non ?

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? Ancienne ferme béarnaise avec maison d'habitation + grange

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui (Non)
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s):



Maison Faurie

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ASASP- ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 746 Route du Castet, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : D 250

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : voie d'accès privée

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : ≥ 1990

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? élevage
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche (Oui) Non
    - Autre (préciser) : ..... bois .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - (Fermage/métayage)
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) + voie accès privé Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non + pompe relevage
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? (Oui) Non

aux normes ??

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : maison + grange d'architecture typique béarnaise.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) (Non)
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s):



Maison Lonné-Peyret

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ASASP-ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Ferme Nouveilles, chemin Heïcas, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : B 134

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? (Oui) Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : incendie de la grange en mai 2024

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures (Oui) Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : forêt

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - (Fermage/métayage)
    - (Autre) (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : ancienne maison béarnaise + grange actuellement détruite suite incendie
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui (Non)
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

  .....

Photographie(s):



Maison Nouseilles

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ASASP - ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin Heïcas - maison Bendou - 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : B259

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : ~ 1950

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre château d'eau Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche (Oui) Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - (Fermage/métayage)
    - (Autre)
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui (Non)
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : ancienne ferme béarnaise avec maison d'habitation + grange
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s):



Maison Beudou

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : AYDIUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : Quartier des Salars

Adresse : Salars

Référence cadastrale : B 134

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A et NR

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1990**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** Non
  - Exploitation agricole **Oui** Non
  - Quel type de bâtiment (**bâtiment d'élevage**, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui **Non**
    - Prairies **Oui** Non
    - Landes/terres en friche **Oui** Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui **?** Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

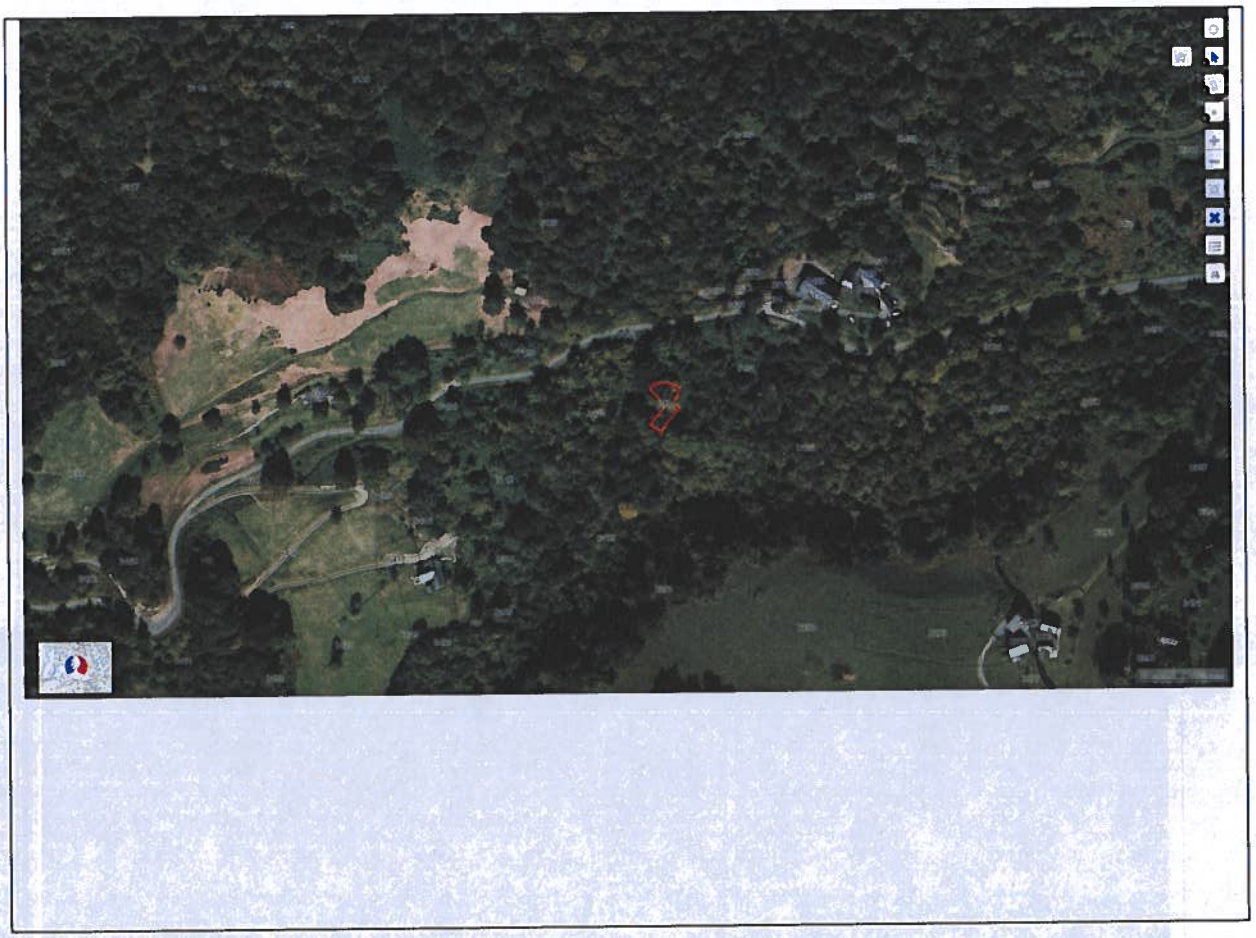
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ? Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ? Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ? Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : AYDIUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : Quartier des Salars

Adresse : 10, chemin de Lapoumère

Référence cadastrale : B 97

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NR

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1990**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** Non
  - Exploitation agricole Oui **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui **Non**
    - Prairies **Oui** Non
    - Landes/terres en friche **Oui** Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui **?** Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : ancienne grange

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui** **Non**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui** Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : AYDIUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : Quartier des Salars

Adresse : 2881, route des Salars

Référence cadastrale : B 81

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1970**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** Non
  - Exploitation agricole Oui **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui **Non**
    - Prairies **Oui** Non
    - Landes/terres en friche **Oui** Non
    - Autre (préciser) : .....

  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
      - Fermage/métayage
      - Autre (préciser) : .....
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui **?** Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Maison à réhabiliter

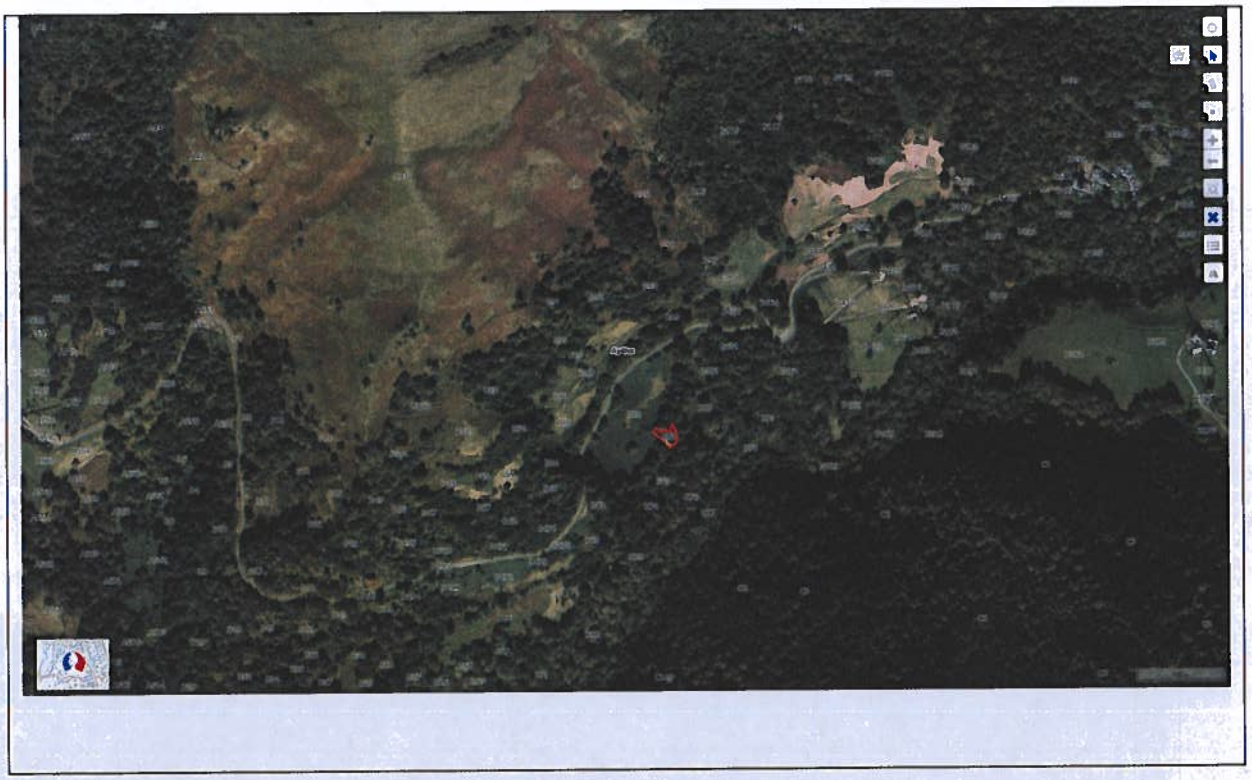
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui **Non**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui** Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : AYDIUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : Quartier Casaubon

Adresse :

Référence cadastrale : D 211

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A et NR

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui **Non**
  - Exploitation agricole Oui **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui **Non**
    - Prairies **Oui** Non
    - Landes/terres en friche **Oui** Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui **Non**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui **Non**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui **Non**
- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui **?** Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

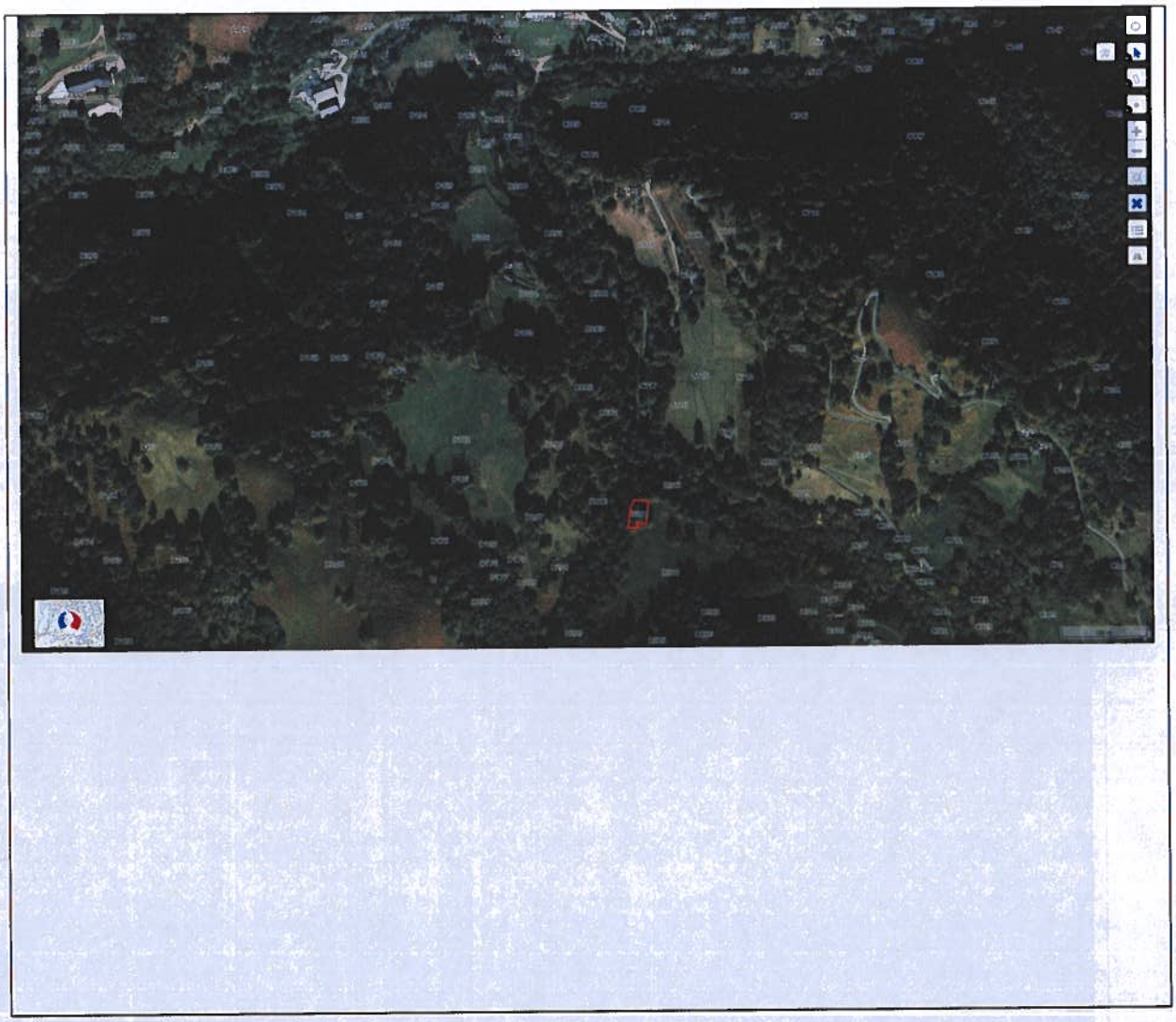
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ? Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ? Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ? Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : AYDIUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : Quartier des Salars

Adresse : 317, chemin de Lapoumère

Référence cadastrale : B 122

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1990**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** Non
  - Exploitation agricole **Oui** Non
  - Quel type de bâtiment (**bâtiment d'élevage**, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui **Non**
    - Prairies **Oui** Non
    - Landes/terres en friche **Oui** Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui **?** Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : ancienne grange

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui** **Non**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui** Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 308 route d'Aubise - 64490 BORCE

Référence cadastrale : 767 (grange)
769 et 771 (terrain)

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : 30 ans

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui (Non)
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?
- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):











PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION BUZIET

COMMUNE : PEDEHUN-

LAGARDE Joëlle

51 Route de Lasseube

64290 LASSEUBETAT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : BUZIET

Référence cadastrale : parcelle 51

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : —

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : RAS

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? (Oui) Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2018

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage,...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
  - ✗ Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : Vente de l'herbe
  - o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non

• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?	Oui	Non
• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	Oui	Non
• à un réseau d'assainissement ?	Oui	Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Bâtiment construit sur des piliers porteurs - Toiture en état.

• Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?	Oui	Non
• La toiture est-elle encore présente en totalité ?	Oui	Non
• La construction est-elle en architecture traditionnelle ?	Oui	Non

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s): Jointes par envoie sur iphone

le 13 septembre 2024

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1177 chemin Lartiguelle 64490 ESCOT

Référence cadastrale : A 542

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? ~~Oui~~ Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? ~~Oui~~ Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2003

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) : Bâtiment élevage.
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche Oui ~~Non~~
    - Autre (préciser) : ....Bois.....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : uniquement Palinage Sans contrat
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? ~~Oui~~ Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~

- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 29bis Route du Barescou 64490 Escot

Référence cadastrale : C184, C185, C327

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) : Batiment agricole, hangar de stockage
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? (Oui) Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : chemin Lartiguelle 64490 ESCOT

Référence cadastrale : A 437 · A 438 · A 260 · A 261 ·

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? ~~Oui~~ Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? ~~Oui~~ Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1985

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche Oui ~~Non~~
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : Recolté Fourrage
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? ~~Oui~~ Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? ~~Oui~~ Non

- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):



OK

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESQUIULE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

Référence cadastrale : H 76

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui **Non**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui** Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui** Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

Dossier n° 18
Reçu le 23/7/2024

DEMANDE DE RÉHABILITATION DE GRANGE

Je soussigné(e) BERRIEX J. Michel, VERSAILLES Pauline

Souhaiterait réhabiliter la grange située sur la parcelle : H 76

Superficie

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Fait à Esquiule, le 24/7/2024

revoir la Réf cadastrale,
ok

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

ESQUIVE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 470 Route de Barcus

Référence cadastrale : ~~F555~~ grange 1
F510.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

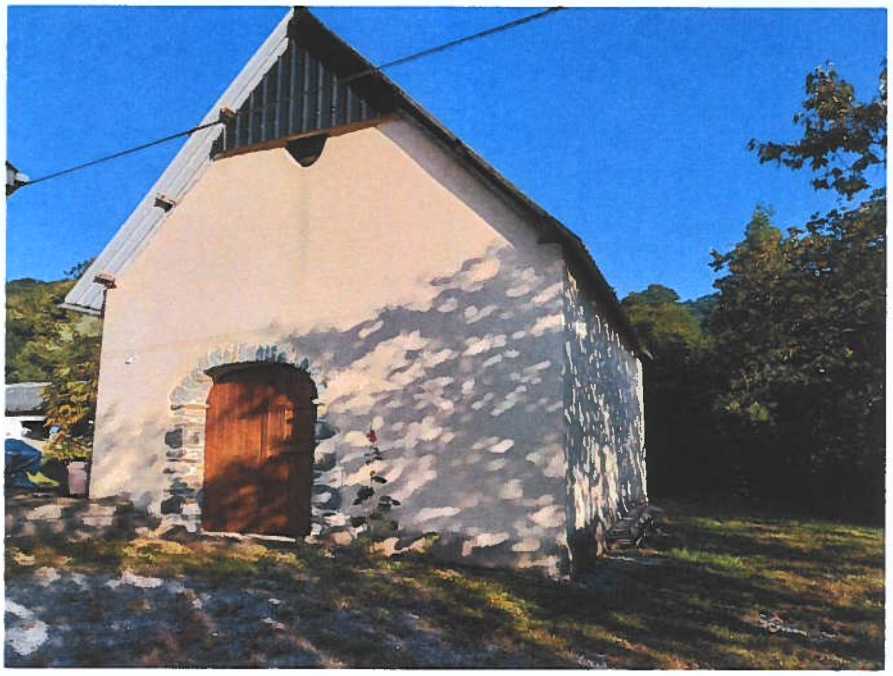
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

Grange 1



Grange 1



Voici les photos des 2 granges pour lesquelles nous souhaitons demander l autorisation de rénovation et le champ entre chez nous et Evelyne aussi au cas où.....

La grange N°1 se situe sur la parcelle F533, la 2eme sur la parcelle F530 et le champ F527

Dites moi je crois qu il faut remplir des papiers aussi?

Merci d'avance

Bises

Martine

Envoyé depuis l'application Mail Orange

OK.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : Esquive

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 27 Chemin de Nachabeu

Référence cadastrale : E428

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui en partie Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

Dossier N°28
reçu le 31/07/2

DEMANDE DE RÉHABILITATION DE GRANGE

Je soussigné(e) M^r Lyoën Jean-Marc
et François Muriel.

Souhaiterait réhabiliter la grange située sur la parcelle : E 428

Superficie 46 m² (Murs compris) grange.
+ 27 m² (" ") abri voiture
attenants

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Fait à Esquiule, le 31/7/2024.

DEMANDE DE RÉHABILITATION DE GRANGE

Je soussigné(e) M'Lyoën J. Marcel
Muriel François

Souhaiterait réhabiliter la grange située sur la parcelle : E 428

Superficie 176 m² attenant à la maison

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Fait à Esquiule, le 31/7/2024.



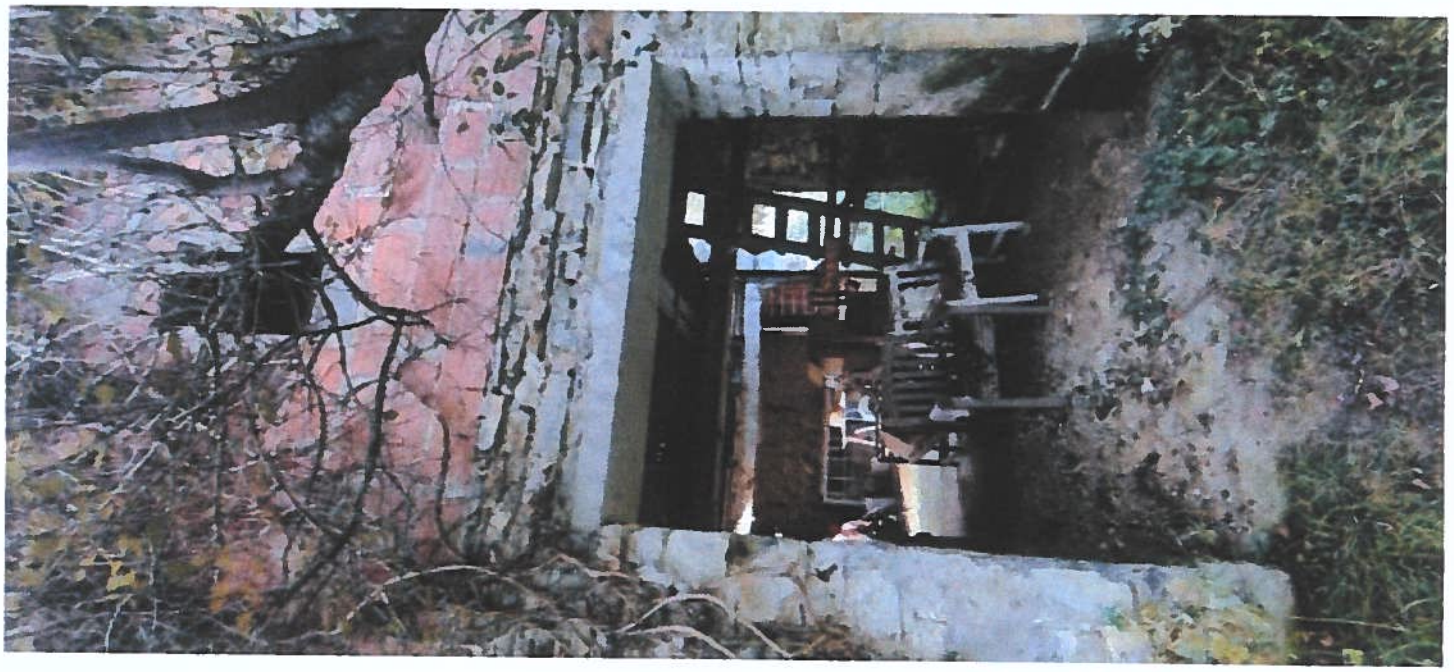
N°98

N°28

N°28

No28

N°28



OK.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESQUIULE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 640 Route de Navarrenx

Référence cadastrale : E 236 – ~~4~~ bâtiments.
3.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

OK.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESQUILE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 640 Route de Narbé

Référence cadastrale : E235 -

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

OK.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 640, route de Narbe

Référence cadastrale : E241

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESQUIULE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 440 route de Bonas

Référence cadastrale : F 245. 246. 247

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

Reçu le 18/7/2024

DEMANDE DE RÉHABILITATION DE GRANGE

Je soussigné(e) Turcaillat Evelyne

Souhaiterait réhabiliter la grange située sur la parcelle : F 243 - 246 - 247
F 252 -

Superficie

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Fait à Esquiule, le 18 juillet 2024



F213_246_247

Ferrocat

Dossier n° 26
du 30/07/2024

DEMANDE DE RÉHABILITATION DE GRANGE

Je soussigné(e) Nathalie CORONAS

Souhaiterait réhabiliter la grange située sur la parcelle : 4 sur parcelle E236
1 sur parcelle E241
1 sur parcelle E235

Superficie

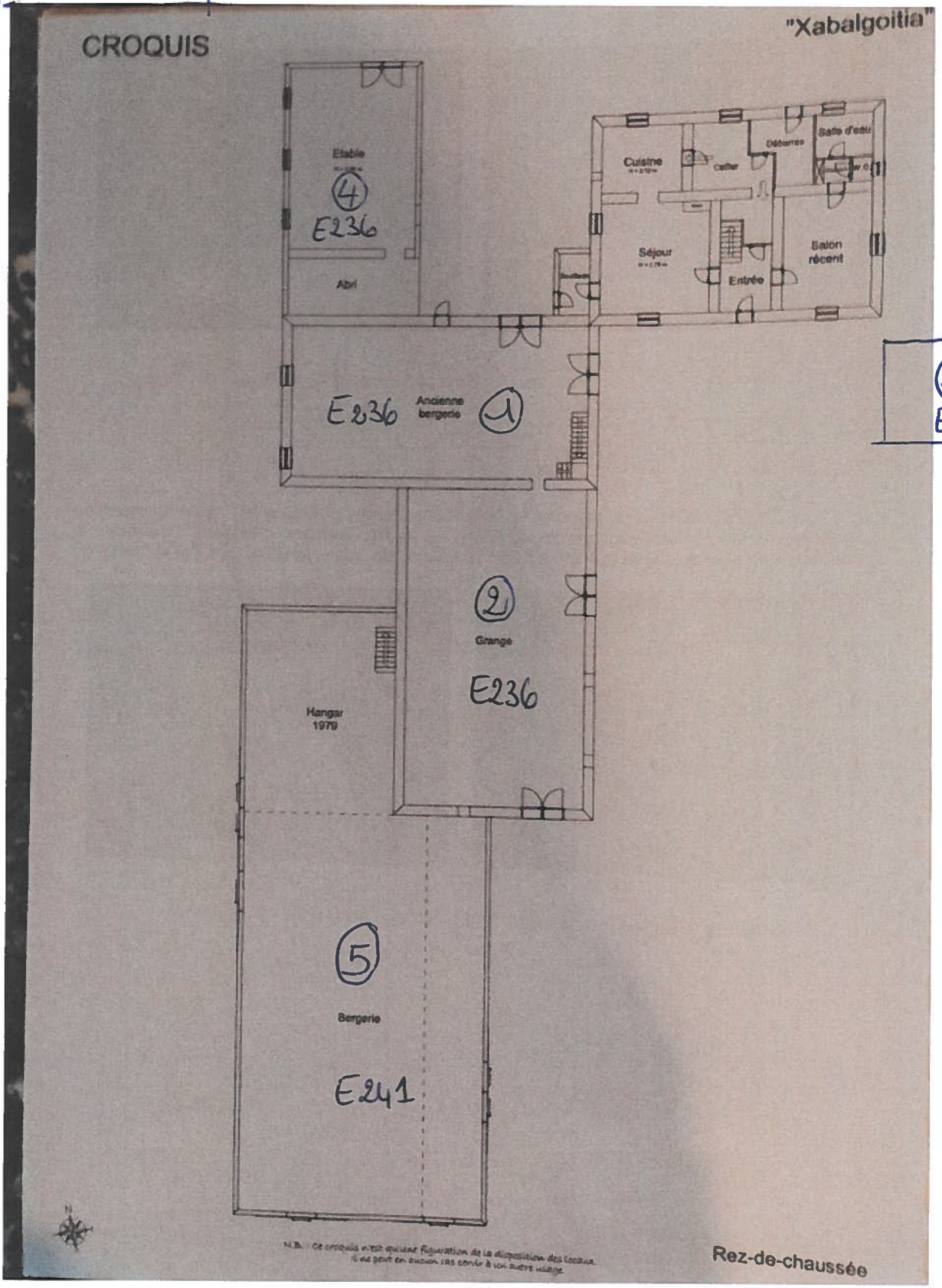
Dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Fait à Esquiule, le 30/07/2024

6
E235

CROQUIS

"Xabalgoitia"



3
E236

N.B. : Ce croquis n'est qu'une figuration de la disposition des locaux. Il ne peut en aucun cas servir à un autre usage.

Rez-de-chaussée

1



2



3



4

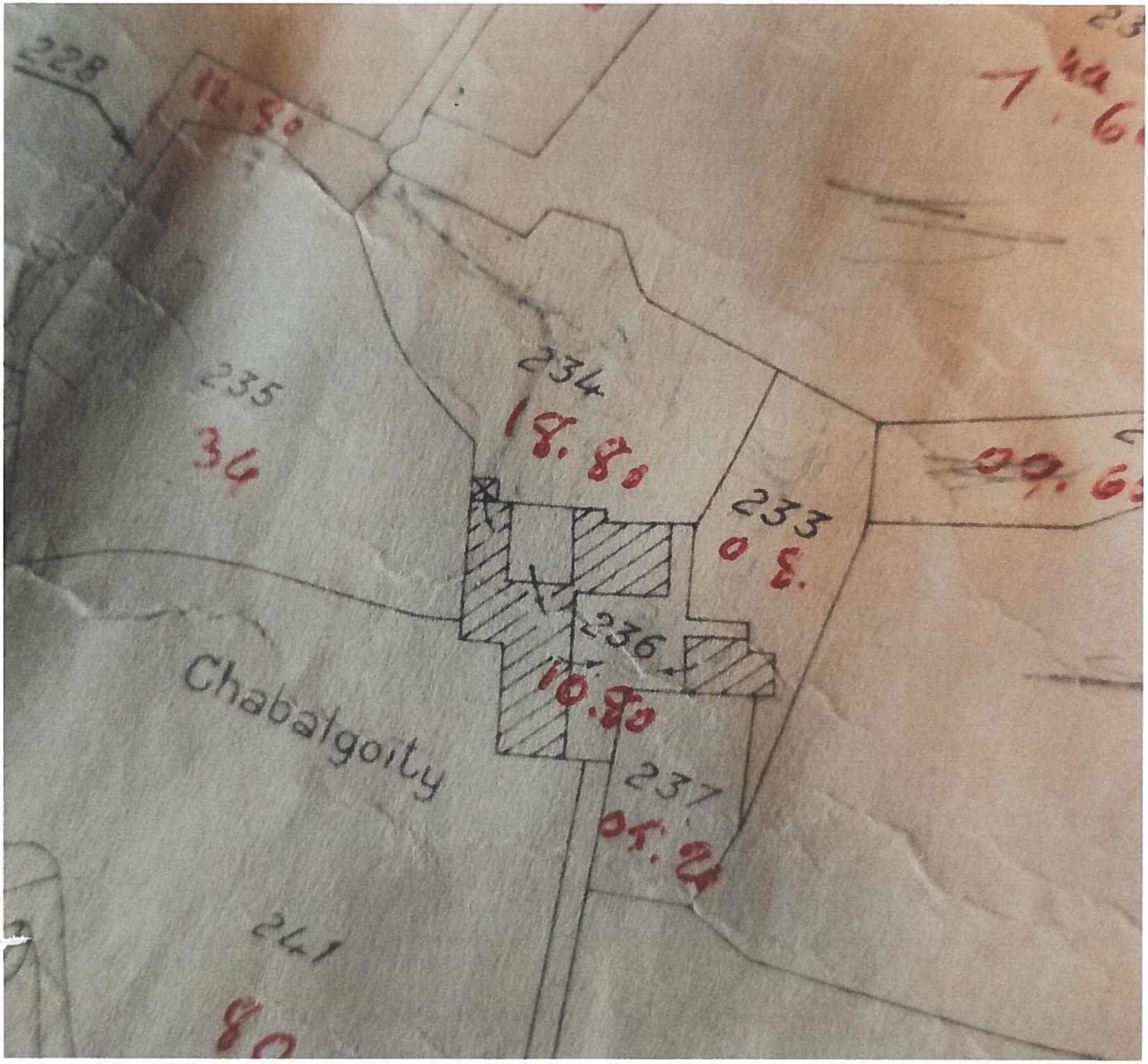


5



6




228
11.50
235
34
234
18.80
233
08.
236
10.50
Chabalgoity
237
05.24
241
80

OK.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESQUIULE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : chemin ESPELET

Référence cadastrale : H 506

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 44′ 18″ W
Latitude : 43° 11′ 47″ N

eau OK.
Accès non fermé

Demande 31

Reçu le 19/8/2024

DEMANDE DE RÉHABILITATION DE GRANGE

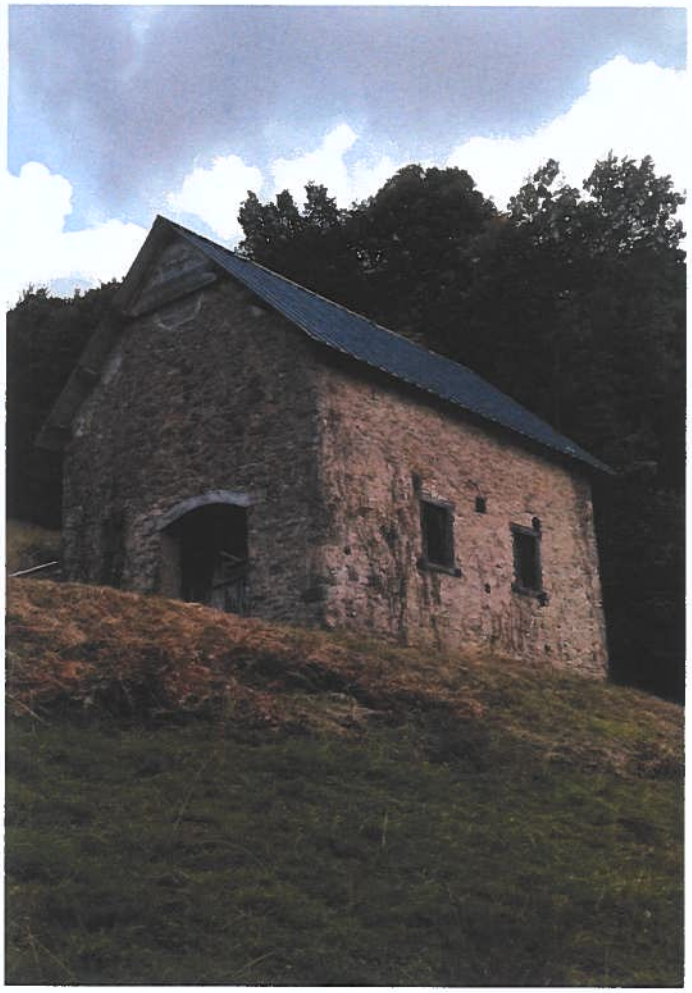
Je soussigné(e) LECHARDOY BERTRAND

Souhaiterait réhabiliter la grange située sur la parcelle : 0506

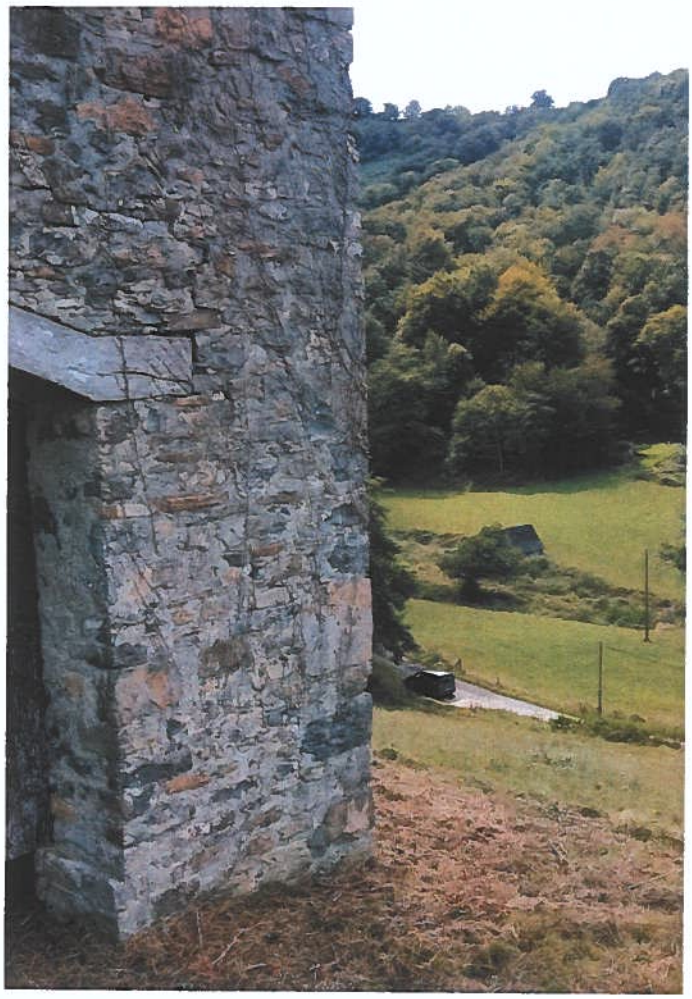
Superficie 45 m² Au sol

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Fait à Esquiule, le 18 Août 2024




m3



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESQUIULÉ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de Nuhé

Référence cadastrale : E 276

CU accordé le 13/2/2024

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

* le propriétaire s'est engagé lors du dépôt du CU à d'installer un système photovoltaïque ou le coût du raccordement électrique

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

DEMANDE DE RÉHABILITATION DE GRANGE

Je soussigné(e) Elisabeth Boucher Verny

Souhaiterait réhabiliter la grange située sur la parcelle : E 276

Superficie

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI

Fait à Esquiule, le 24/10/2024



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : Esquiule

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin Equibieil

Référence cadastrale : E 318

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Retraité Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Propriétaire Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Elevage ovin
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre Bail carrière
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

Le propriétaire souhaite donner en location ses terres et ses bâtiments. A terme, l'exploitant souhaite aménager dans la grange (partie) une partie habitation

DEMANDE DE RÉHABILITATION DE GRANGE

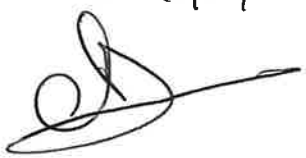
Je soussigné(e) Pierre ARHIE

Souhaiterait réhabiliter la grange située sur la parcelle : E 318

Superficie

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Fait à Esquiule, le 6/12/2024



géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 46′ 11″ W
Latitude : 43° 10′ 23″ N


E318
neosat


E 318

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESTIALESCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 22 chemin milord 64290 Estialescq

Référence cadastrale : B 282

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : ~

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : ~

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PIÈCE N° 2a : RÉGLEMENTATION :

Art. L151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

1° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

N° D'OCCUPATION DU SOL PRÉVUE : (CASE DU PROJET PLUi)

- Cultures relevant pour l'identification des changements de destination
- Activité d'open space (piscine de peinture de projet...)
- Commerce (commerce pour produits en élevage...)
- Zone d'activités économiques

- Type d'occupation du sol prévue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse :

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? (Oui) Non

- si oui est-il proche de la retraite ? (Oui) Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? (Oui) Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : 2007

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) : hangar
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature
  - Cultures Oui (Non)
  - Prairies (Oui) Non
  - Landes/terres en friche Oui (Non)
  - Autre

    (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non

  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?

    - Fermage/métayage
    - Autre

      (préciser) : .....

  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ?	(Oui)	Non
• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?	(Oui)	Non
• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	(Oui)	Non
• à un réseau d'assainissement ?	Oui	(Non)
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	(Oui)	Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

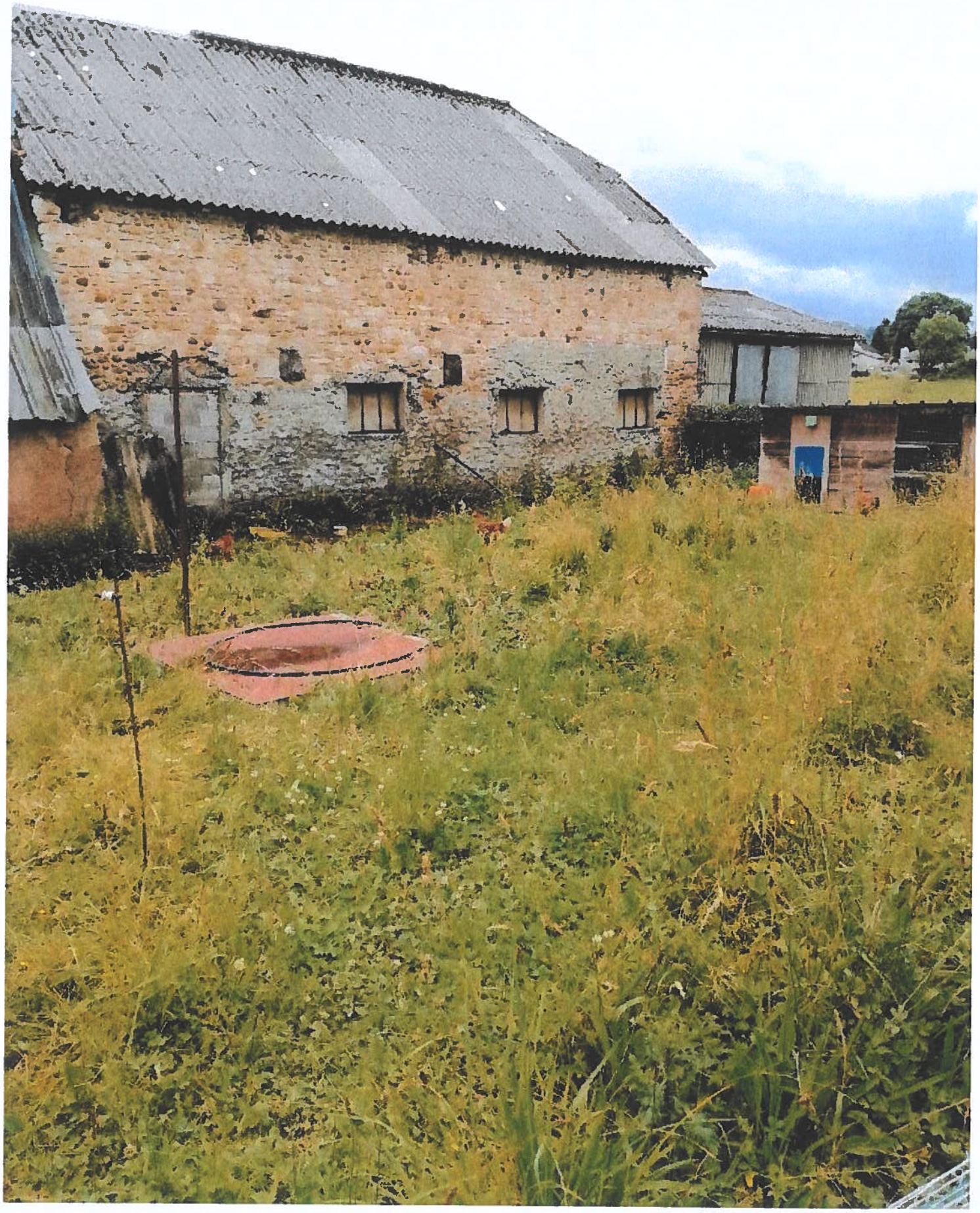
- Description sommaire de l'état du bâtiment : grange accolée maison typique béarnaise –
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non

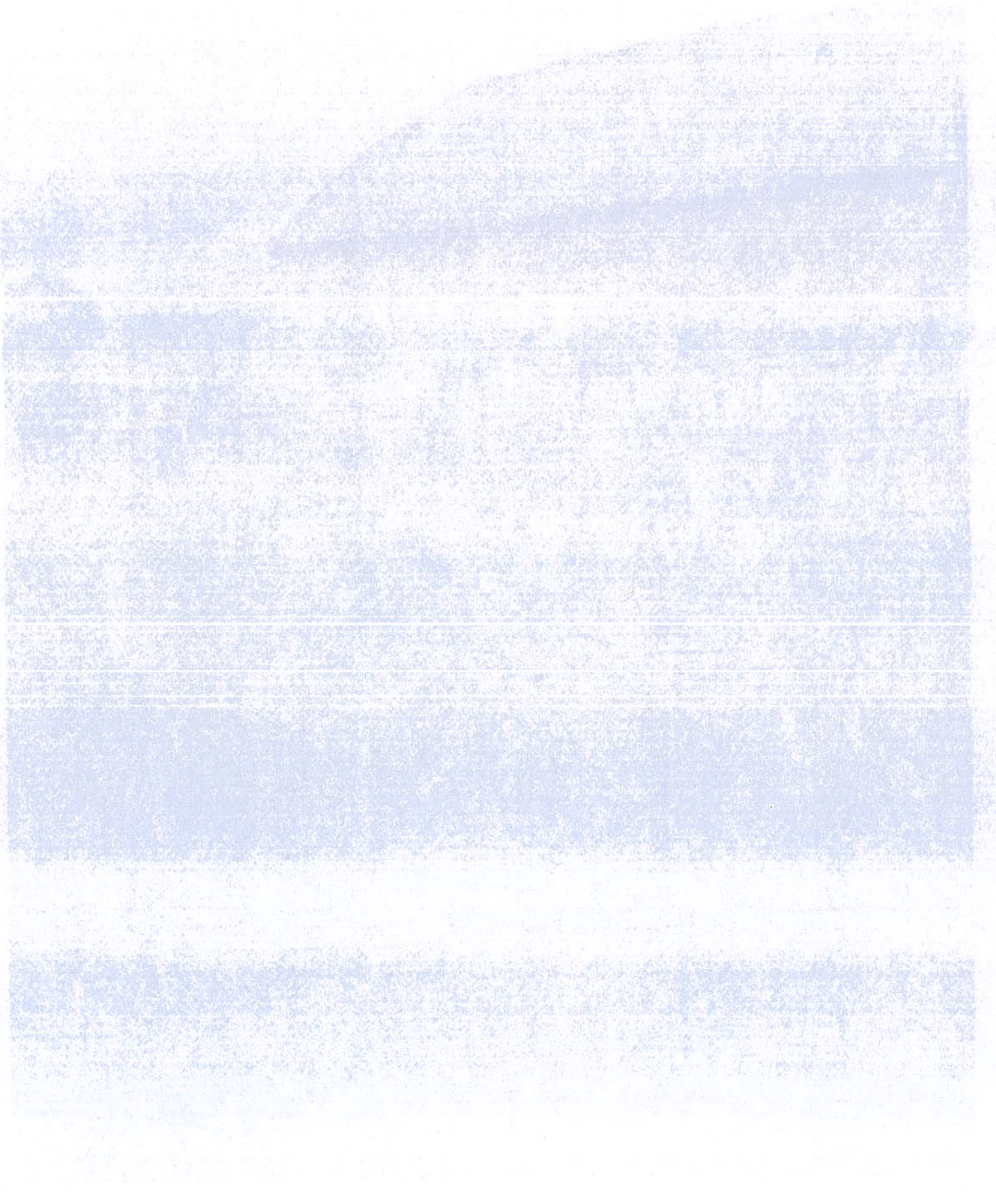
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

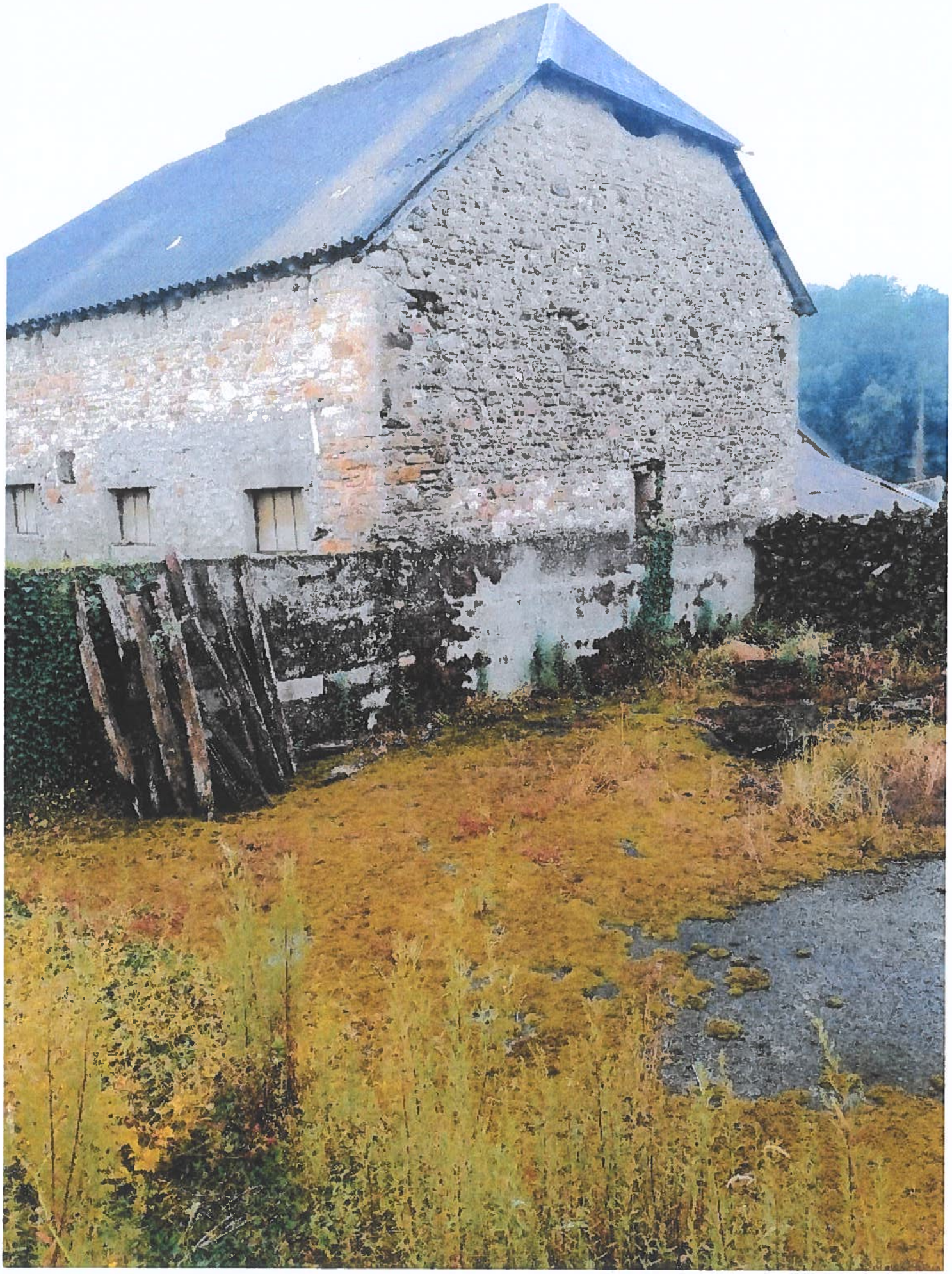
  .....

  .....

Photographie(s):












BICTOM

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESTIALESCQ

DAUM Claire → Bambalère

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 74 impasse Bambalère 64290 Estialescq

Référence cadastrale : Parcelle B0164

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1960 ?

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre (Oui) (préciser) : une autre grange qui n'a plus de vocation agricole depuis des dizaines d'années
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures (Oui) Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui (Non)
    - (Autre)

      (préciser) : un jardin

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - (Fermage/métayage)
    - Autre

      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui (Non)
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

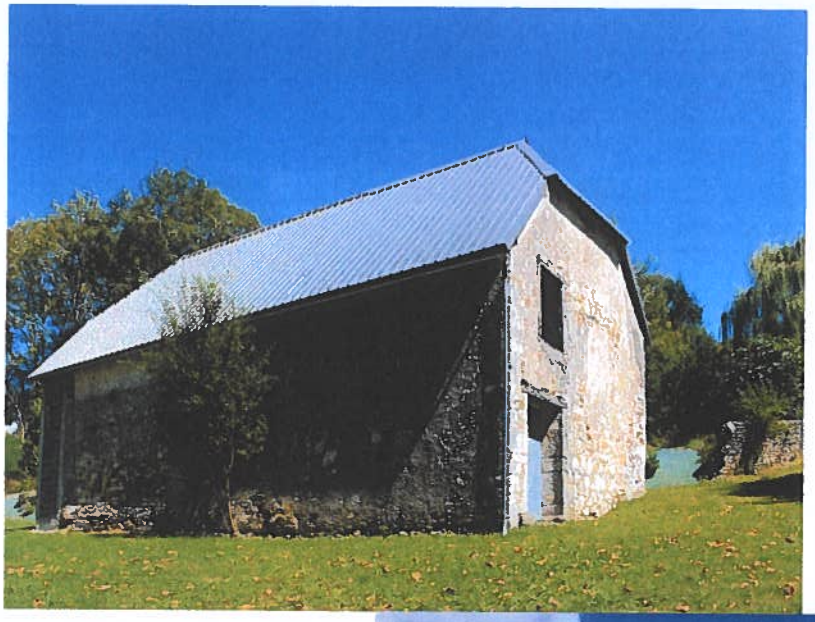
- Description sommaire de l'état du bâtiment : en bon état général, la toiture est neuve et la maçonnerie d'un angle du bâtiment a été entièrement reprise
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

  .....

Photographie(s):









OK

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESTIALESCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Lieu dit Pierre Plantade Route des Fagets

Référence cadastrale : OB 396 Route des Fagets

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1974

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre étable ~~Oui (préciser)~~ : fenil
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

- Digestat

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : très bon état toiture refaite
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

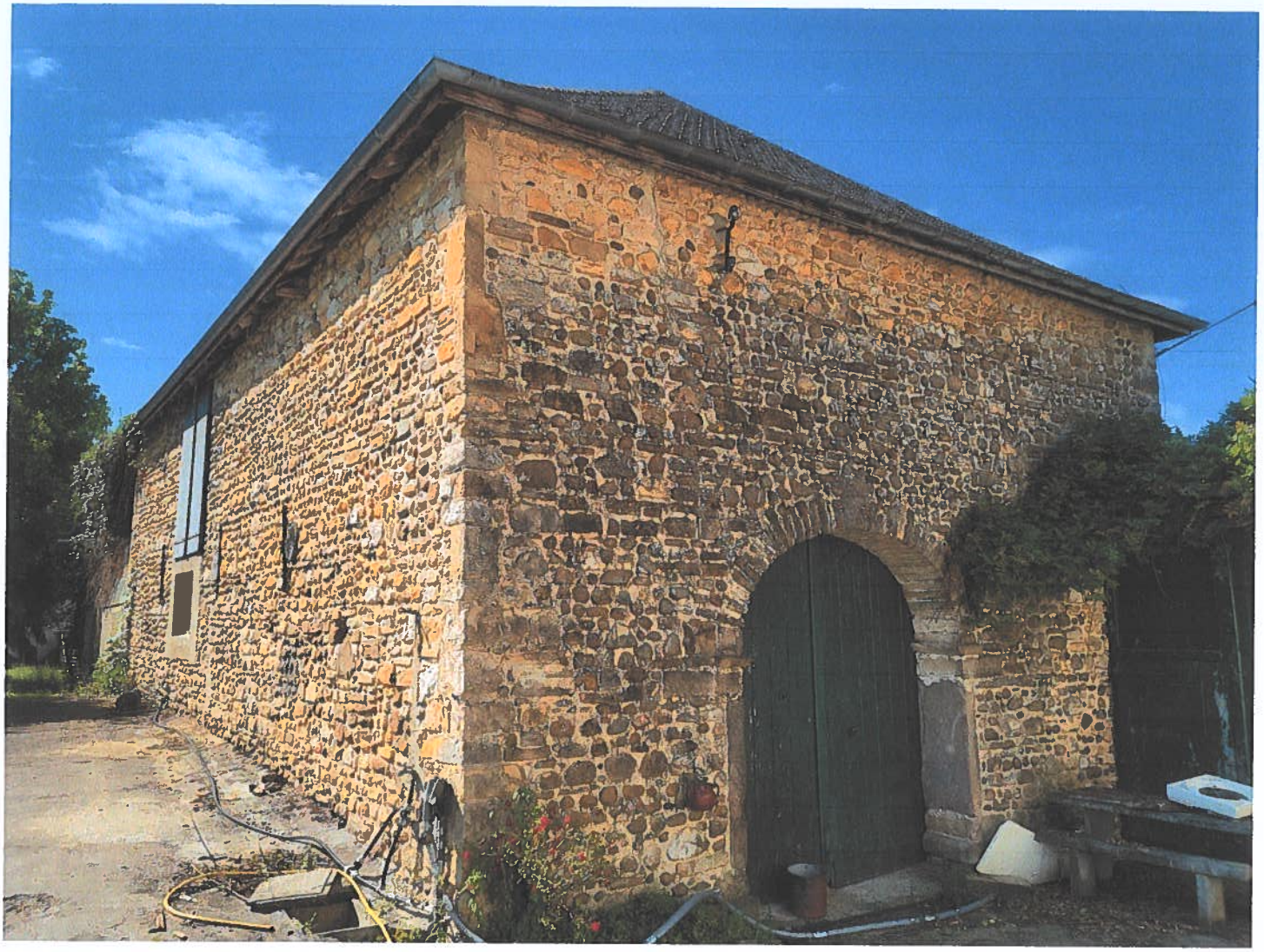
Photographie(s):

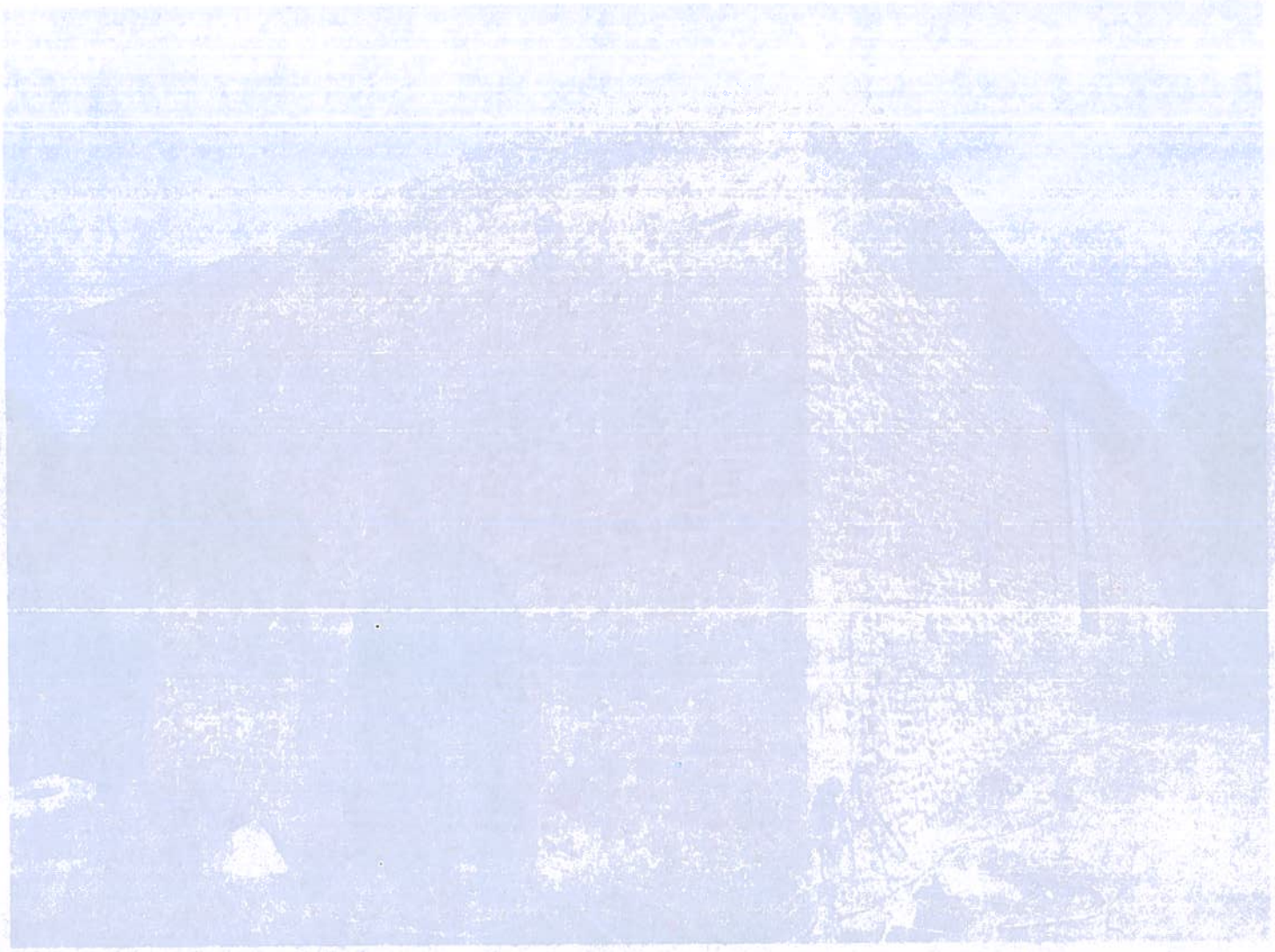
INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du batiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : bon état, très bon état
- Des murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- L'ensemble est-il en ordre de fonctionnement ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Fiche(s) jointe(s)





OK

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESTIALESCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Lieu dit Le Rey Pierre

Référence cadastrale : OB 395 Route des Fraget

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

Digestat

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

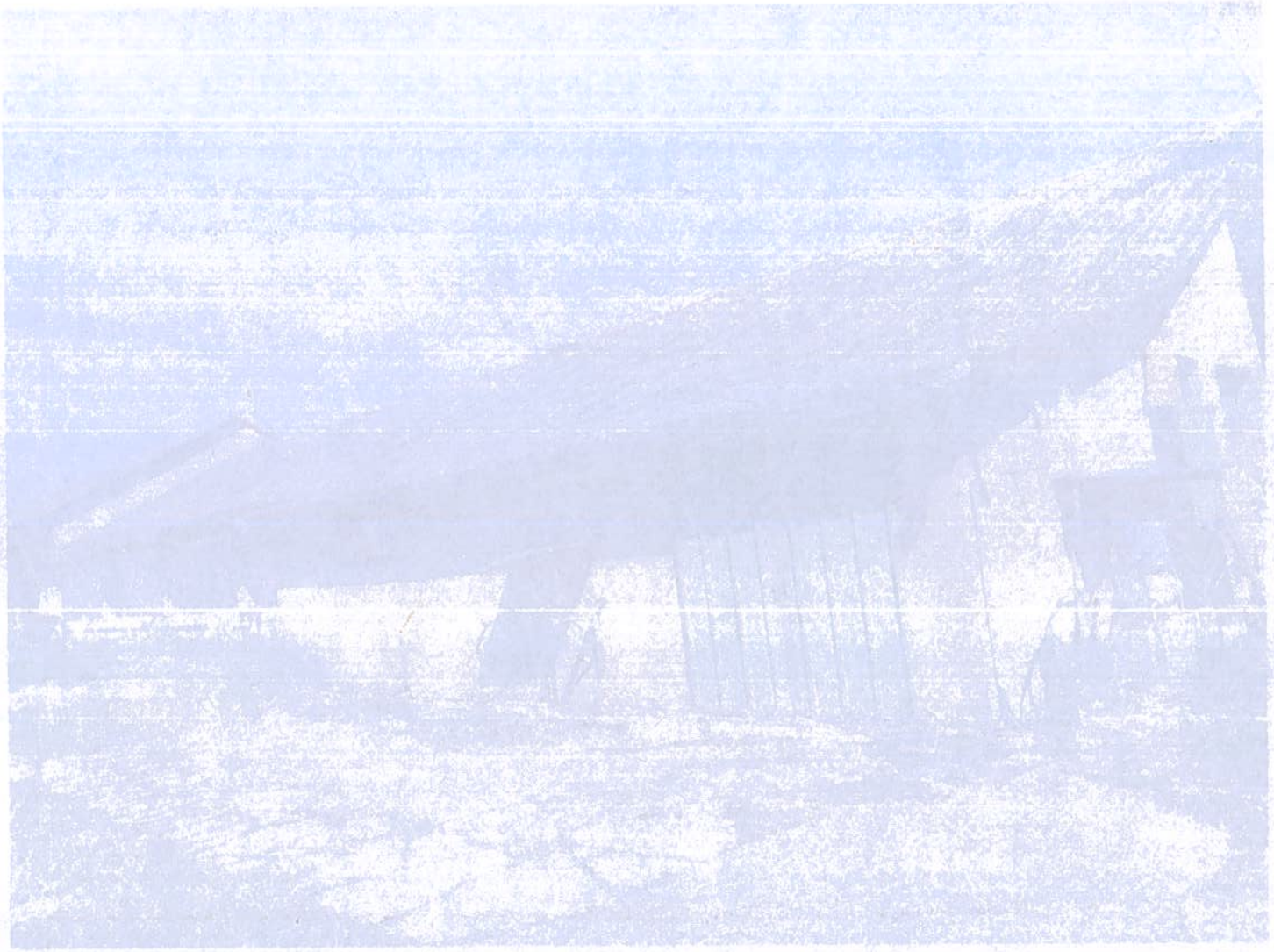
Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  Rehaut libatyen d'un batiment agricole
  Avec lumineux et vaste

Photographie(s):





ok.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESTIALESCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 44 Chemin Milord Estialescq 64290

Référence cadastrale : B 121

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Grange Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? NON
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui ~~Non~~

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ..... Mur pierres apparentes .....
  .....

Photographie(s):



Ok.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESTIALESCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : village, 64290 Estialescq, chemin du Praçot

Référence cadastrale : B 755, B 749, B 306

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : néant

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : ✓

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Hangar de stockage et vinification.
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? non sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui (Non)
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui (Non)

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

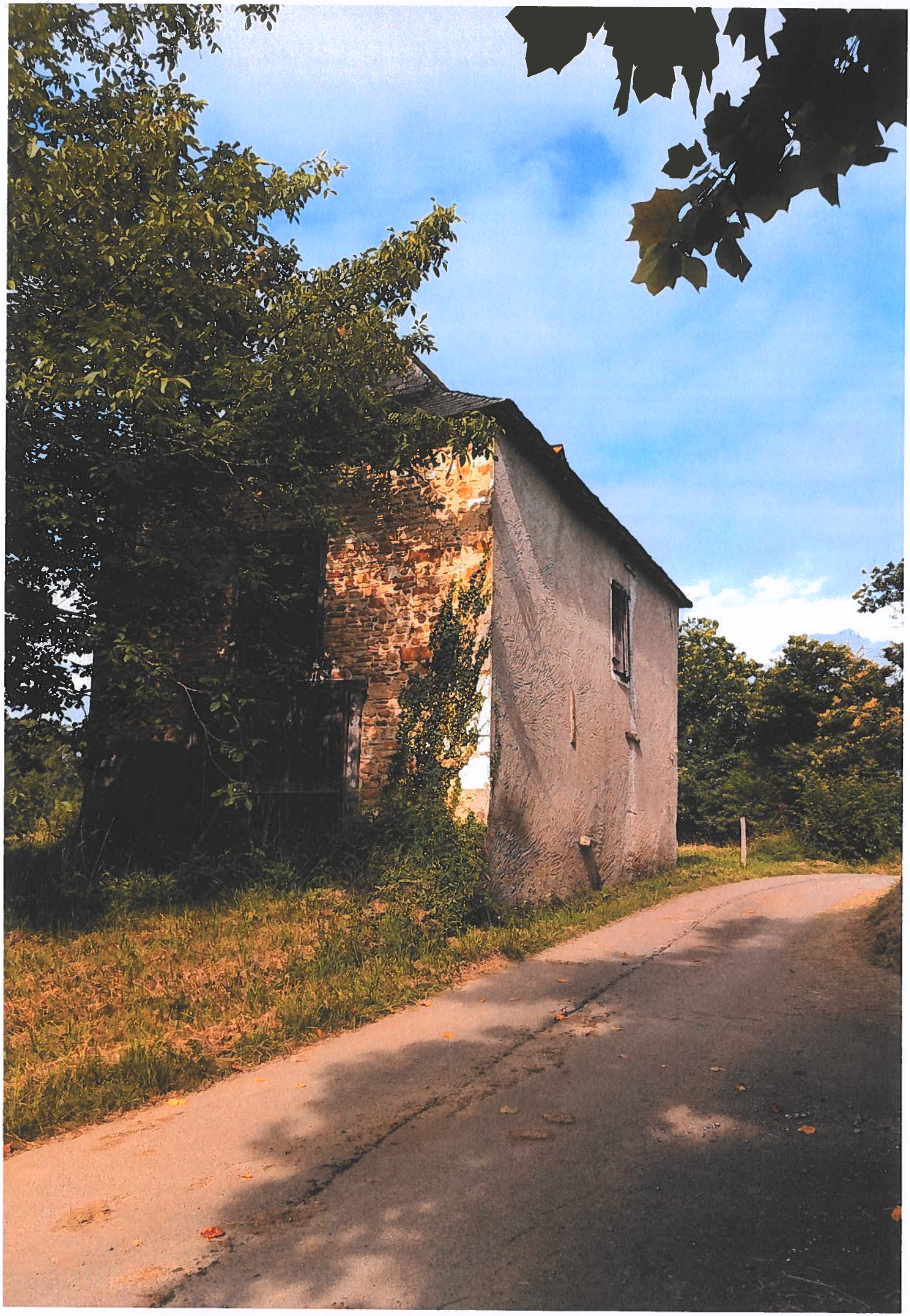
- Description sommaire de l'état du bâtiment : uniquement murs extérieurs + toit
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):







OK

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESTIALESCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : ESTIALESCQ 64290

Référence cadastrale : B 169.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui (Non)

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : 2000
- Date approximative : 2000

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures (Oui) Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui (Non)
    - Autre (préciser) : Bois sur 3820 m² (B170)

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - (Fermage/métayage)
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non bientôt par elle
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui (Non)

sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

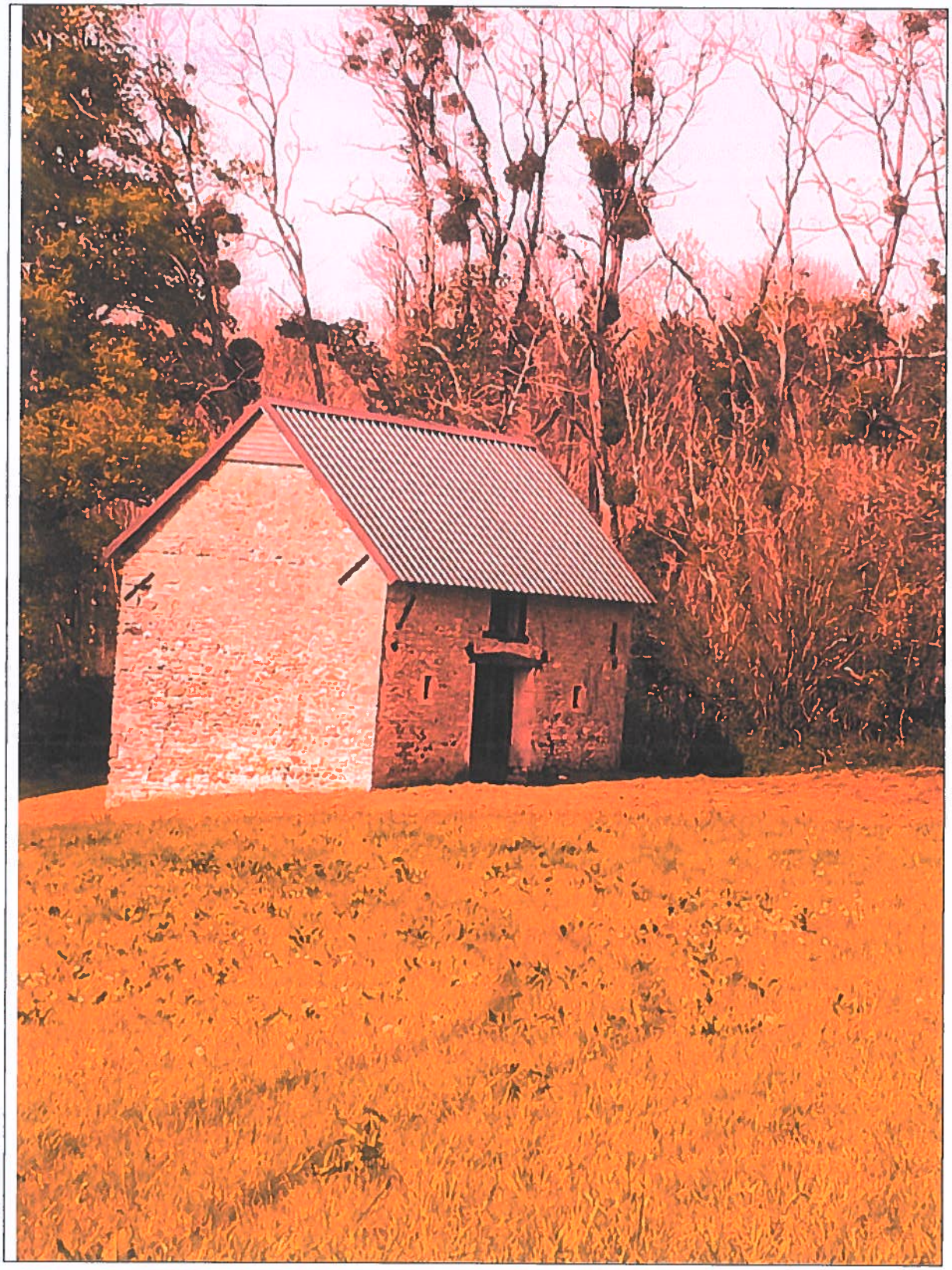
• Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?	Oui	Non
• La toiture est-elle encore présente en totalité ?	Oui	Non
• La construction est-elle en architecture traditionnelle ?	Oui	Non

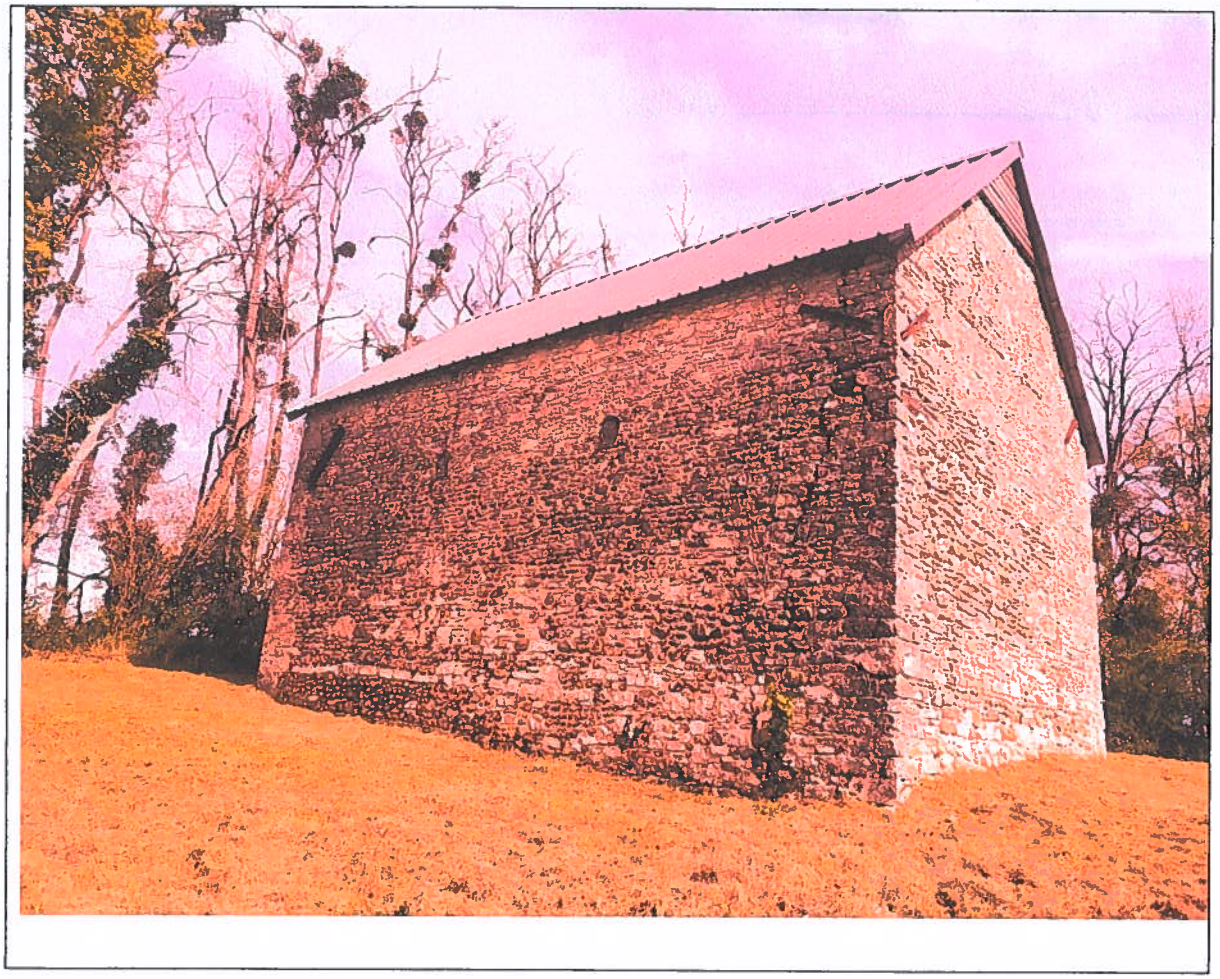
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  Construction en pierres apparentes avec un toit refait entièrement il y a 2 ans

Photographie(s):









PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :
Grange Ramos

Estos

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin de la Mâture

Référence cadastrale : B87

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

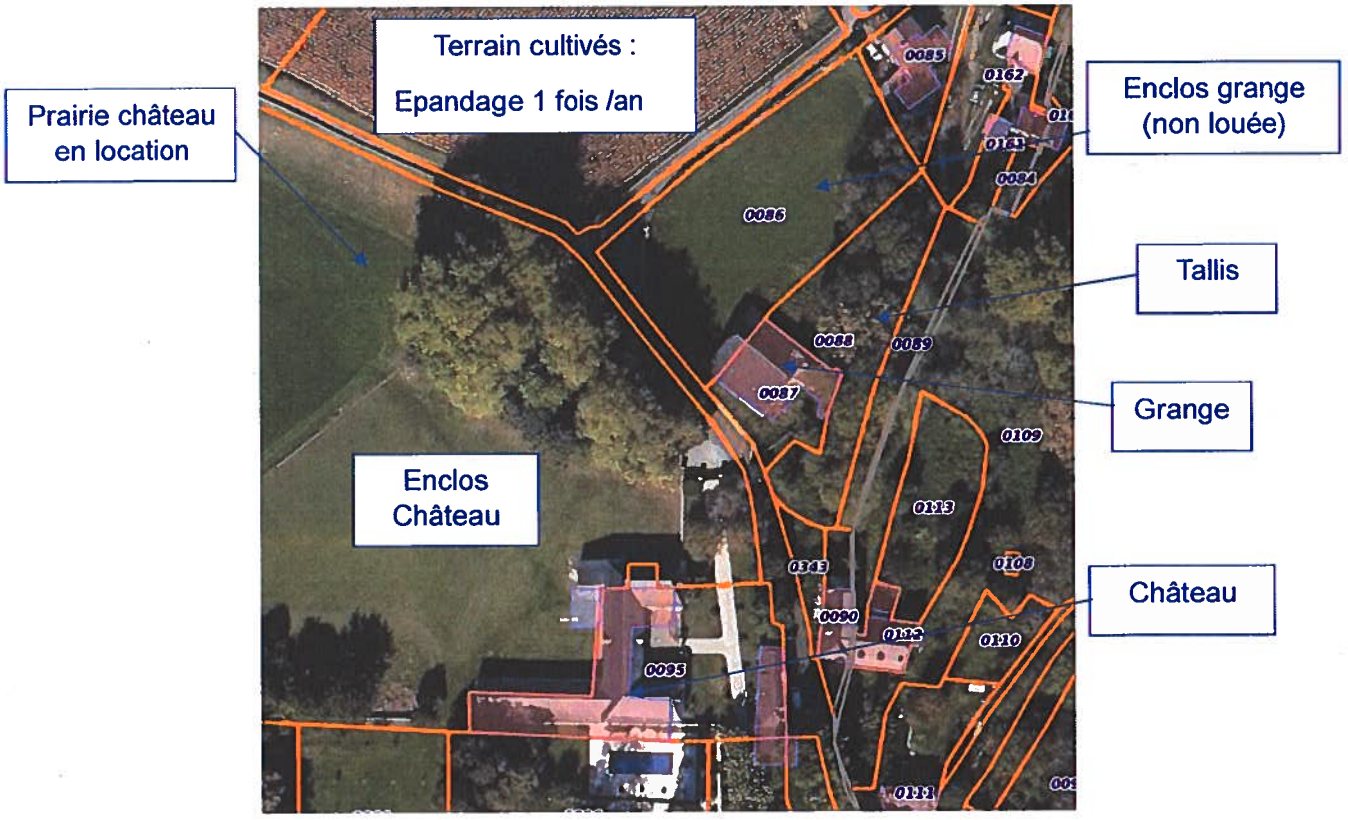
Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : 2020

L'environnement du bâtiment :
- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
- Autre Oui (préciser) : Vielle grange avec une partie habitation délabrée
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre Oui (préciser) : Taillis.

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? photo à rajouter sous quel mode de faire-valoir ?



    - Fermage/métayage pour certaines.

Terres les plus proches : enclos château, prairie en location plus loin : terres cultivées (M Menvielle). La grange appartient au propriétaire du château, tout comme la partie des terres louées (prairies). Le propriétaire du château n'est pas un agriculteur. La restauration de la grange n'aura donc aucune influence sur l'activité agricole.

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui sur les terres cultivées 1 épandade /an.

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

Photographie(s):



Coté facade



Vue coté arrière

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

EYSUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 29 Chemin du Soumsus 64400 EYSUS

Référence cadastrale : C 0253 – C 0254

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Non constructible

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui ~~Non~~

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole Oui ~~Non~~
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche Oui ~~Non~~
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ~~Oui~~ Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? Oui
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) :
      …Entretien…….
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  ……

  ……

Photographie(s): En annexe

29 Chemin du Soumsus 64 400 EYSUS









PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEUS D OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- Patrimoine ancien à préserver

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 903 rue du Bourguet

Référence cadastrale : A322

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : A Restaurer

- Description sommaire du bâtiment : Ancienne ferme

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :
LANNE EN BARÉTOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 290, chemin Castagné MAISON LEMBEYE

Référence cadastrale : B636.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NON

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : NON

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage,...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : propriétaire MOI MÊME / FOURRAGE / PÂTURES
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ..... MURS EN PIERRE / TOITURE EN ARDOISES NATURELLES .....
  .....

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : HABITATION**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 245 Chemin de Tabay – 64570 LANNE EN BARETOUS

Référence cadastrale : Section F n° 89

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : ZnC

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : aucune

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2012

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui
  - Exploitation agricole Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Oui
    - Autre
      (préciser) : .... Jardins ……..

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : ……
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Non

- à un réseau d'assainissement ? Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ……
  ……
  …….

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : Jaunac en Barbas

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Maisonnée Barbas 64570 JAUNAC en Barbas

Référence cadastrale : C 428

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Grange.
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : Lanne en Barétous

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Pedaca Barétous 64570 LANNE en Barétous

Référence cadastrale : D 163

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :
LANNE en BARETOUS 64570.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :** Projet de transformation en Habitation

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Quartier Aydueq 64570 LANNE EN BARETOUS

Référence cadastrale : B 474

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Extrait Géoportail ci-joint

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : non

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : au moins 30 ans

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche (Oui) Non
    - Autre (préciser) : ..... → Pour une partie des terres environnantes (1)

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non → pour la maison d'Habitation située à - de 200m
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage → les prairies sont en fermage.
    - Autre (préciser) : ..... → du fumier sur les prairies
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

(1) Nous sommes propriétaire de parcelle 883-475-458 1181 et B 680 attenantes à la B-474 objet de cette demande.

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?
- à une route suffisamment dimensionnée → à proximité ? (Oui) Non
- (+) au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui (Non)
- (+) au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui (Non)

(+) réseau public d'eau potable et d'électricité est à proximité ≃ 30 m (sur la route limite de parcelle).

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Grange (Bergerie d'autrefois) d'environ 80 m² au sol, construite en pierres et galets - la charpente et la couverture ont été refaites récemment (Juin 2021).
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):
Ci-joint 7 photographies (7)

Document établi en commun par :

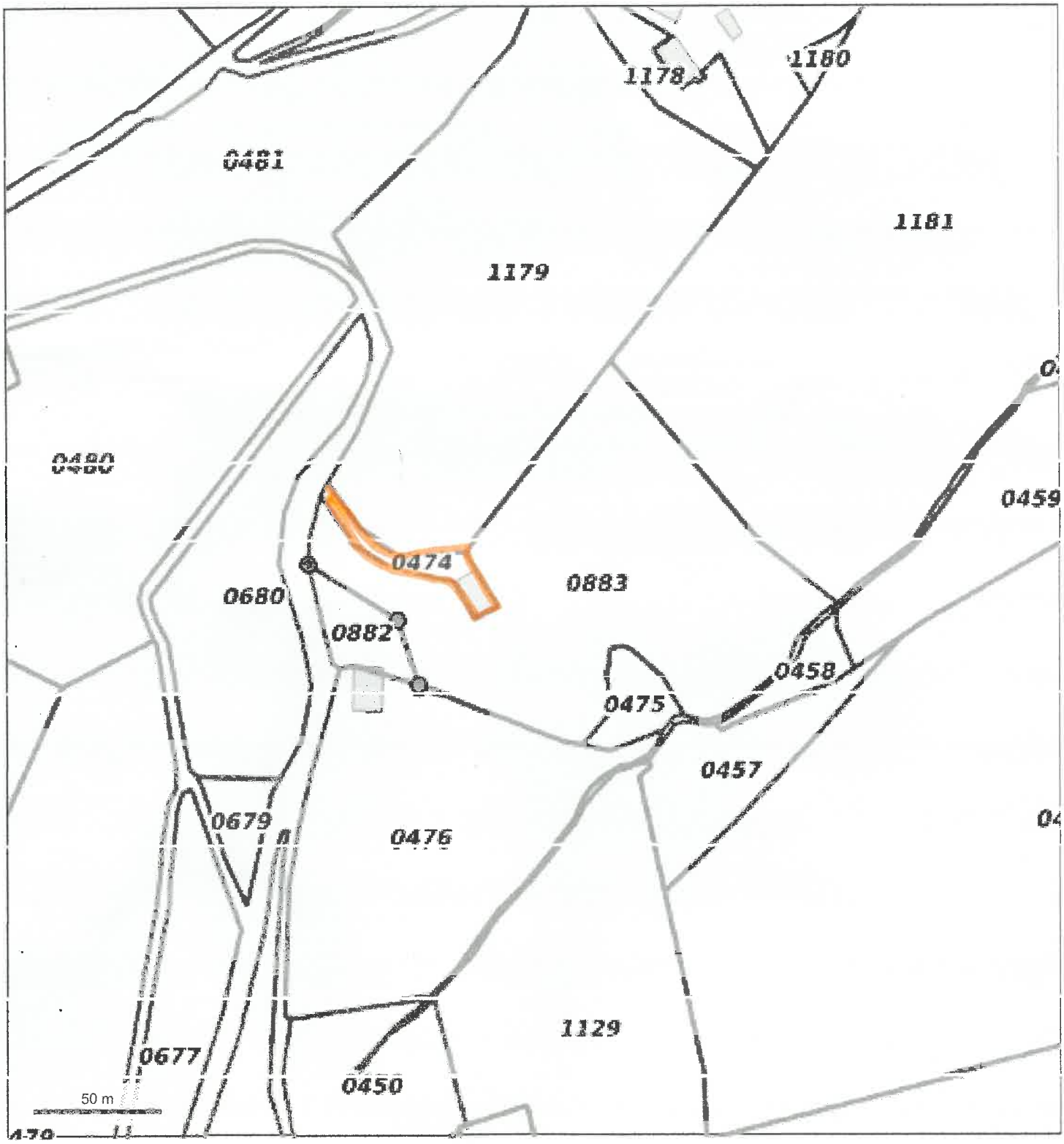
- Monique et Michel LABERDESQUE
  3 Rue Léon Jouhaux - DAU - 64000.

→ Usufruitiers

- Cécile LABERDESQUE - DOUSSE
  2 Ter Chemin Lanot - 64420 NOUSTY
- Laurent LABERDESQUE
  5 Rue du Puits Berchot - 28000 CHARTRES

→ Nus Propriétaires.

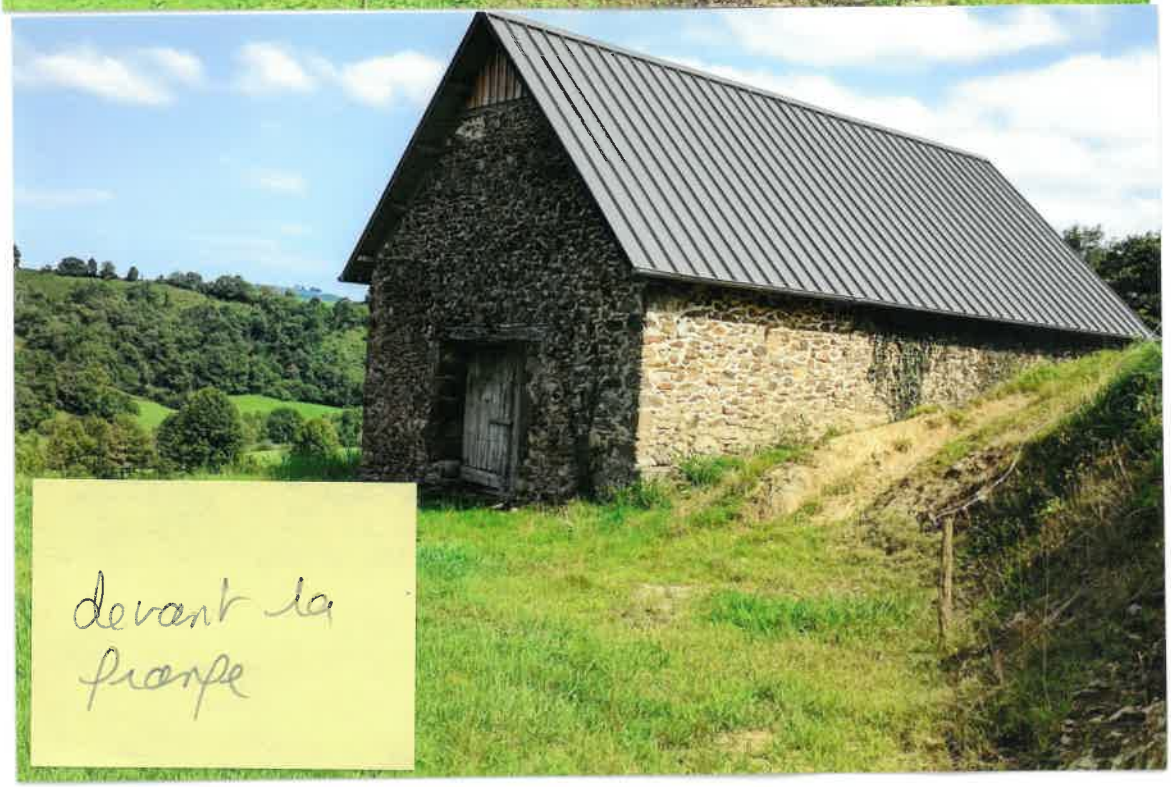
géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 45′ 20″ W
Latitude : 43° 06′ 17″ N





devant la grange





le dos de la grange

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : 64570 LANNE EN BARETOUS.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : EARL PUCHIN-LABORDE

Adresse : 755 chemin Casanobe - 64570 LANNE EN BARETOUS

Référence cadastrale : A 351

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

Ébauche uniquement

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) : Débarras / studio / aire d'affinage.
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : NU PROPRIETAIRE -
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

Ébauche uniquement

- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui** Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Très bel édifice de 3 000 ans.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui** Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui** Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  batiment datant de 1784
  .....

Photographie(s):

Ébauche uniquement

Ébauche uniquement

ANNEE MAJ : 2024
Commune : Lanne-En-Barétous

Extrait de la matrice cadastrale

Compte
B00120

PROPRIETAIRES

N° personne	Identité	Adresse	Statut	Groupe de personne morale
MB4SQH	M PUCHIN MICHEL MARTIN	MAISON LABORDE / COUSTEY / 64570 LANNE EN BARETOUS	NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U)	
MB4SQG	MME PUCHIN MONIQUE	MAISON LABORDE / COUSTEY / 64570 LANNE EN BARETOUS	USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N)	

PROPRIETES BATIES

Désignation des propriétés					Identification du local				Evaluation du local					
Parcelle	Date Mut.	Code Rivoli	Adresse	Accès imm.	Invariant	Nature de local Evaluation	N° local	Aff. Pev	Cat local	Revenu cadastral	COL	NAT	%	TX OM
A0351	2019	0230	755 CHE CASANOBE	Bat : A - Esc : 01 Niv : 00 - Pte : 01001	3100077646	MAISON EVALUATION PAR COMPARAISON	011	HABITATION	6M	1804				RA

Revenu Imposable : 1804 EUR

PROPRIETES NON BATIES

Désignation des propriétés				Evaluation du Terrain											
Parcelle	AN	CODE RIVOLI	ADRESSE	Série tarif	Parcelle primitive	Subdi Fisc.	Nature de culture	Sous groupe de culture	Classe	Contenance m²	Revenu cadastral	COLL	NAT EXO	FRACTION RC EXO	% EXO
A0161	2019	B402	TARY				LANDES	LANDES	01	6310 m²	4.52	C	TA	0.9	20
												GC	TA	0.9	20
A0201	2019	B102	COUSTEY			J	TERRES	TERRE	01	11050 m²	34.45	C	TA	6.89	20
										5525 m²		GC	TA	6.89	20
						K	TERRES	TERRE	02	5525 m²	25.6	C	TA	5.12	20
												GC	TA	5.12	20
A0202	2019	B102	COUSTEY			J	PRES	PRES	01	15210 m²	47.45	C	TA	9.49	20
										7605 m²		GC	TA	9.49	20
						K	PRES	PRES	02	7605 m²	35.26	C	TA	7.05	20
												GC	TA	7.05	20
A0203	2019	B102	COUSTEY				LANDES	LANDES	02	255 m²	0.05	C	TA	0.01	20
												GC	TA	0.01	20

Le 22 August 2024

Reproduction interdite

Extrait de la matrice cadastrale

ANNEE MAJ : 2024
Commune : Lanne-En-Barétous

Compte
B00120

PROPRIETAIRES

N° personne	Identité	Adresse	Statut	Groupe de personne morale
MB4SQH	M PUCHIN MICHEL MARTIN	MAISON LABORDE / COUSTEY / 64570 LANNE EN BARETOUS	NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U)	
MB4SQG	MME PUCHIN MONIQUE	MAISON LABORDE / COUSTEY / 64570 LANNE EN BARETOUS	USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N)	

PROPRIETES NON BATIES

Désignation des propriétés								Evaluation du Terrain							
Parcelle	AN	CODE RIVOLI	ADRESSE	Série tarif	Parcelle primitive	Subdi Fisc.	Nature de culture	Sous groupe de culture	Classe	Contenance m²	Revenu cadastral	COLL	NAT EXO	FRACTION RC EXO	% EXO
A0208	2019	B102	COUSTEY			A	PRES	PRES	01	12085 m² 7485 m²	46.69	C GC	TA TA	9.34 9.34	20 20
						Z	SOL	SOLS		4600 m²	0		EP		
A0211	2019	B102	COUSTEY				BOIS	FUTAIES FEUILLUES	01	2500 m²	5.38	C GC	TA TA	1.08 1.08	20 20
A0238	2019	B102	COUSTEY				PRES	PRES	02	16680 m²	77.31	C GC	TA TA	15.46 15.46	20 20
A0239	2019	B102	COUSTEY				PRES	PRES	03	1640 m²	4.1	C GC	TA TA	0.82 0.82	20 20
A0240	2019	B102	COUSTEY			J	BOIS	FUTAIES FEUILLUES	01	1180 m² 590 m²	1.25	C GC	TA TA	0.25 0.25	20 20
						K	BOIS	TAILLIS SIMPLES	11	590 m²	0.08	C GC	TA TA	0.02 0.02	20 20

Flaubert Uniquement

Le 22 August 2024

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :
64570 CANNE EN BARETOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : EARL PUCHAN LABORDE

Adresse : 753 chemin Casanabe 64570 CANNE EN BARETOUS

Référence cadastrale : A 773

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

Ébauche uniquement

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) : En attente
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : NU PROPRIETAIRE
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

Ébauche uniquement

Ébauche uniquement

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : VETUSTE-
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  Ancienne bergerie
  .....

Photographie(s):

Ébauche uniquement

Extrait de la matrice cadastrale

ANNEE MAJ : 2024
Commune : Lanne-En-Baretous

Compte
B00120

PROPRIETAIRES

N° personne	Identité	Adresse	Statut	Groupe de personne morale
MB4SQH	M PUCHIN MICHEL MARTIN	MAISON LABORDE / COUSTEY / 64570 LANNE EN BARETOUS	NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U)	
MB4SQG	MME PUCHIN MONIQUE	MAISON LABORDE / COUSTEY / 64570 LANNE EN BARETOUS	USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N)	

PROPRIETES NON BATIES

Désignation des propriétés — Evaluation du Terrain

Parcelle	AN	CODE RIVOLI	ADRESSE	Série tarif	Parcelle primitive	Subdi Fisc.	Nature de culture	Sous groupe de culture	Classe	Contenance m²	Revenu cadastral	COLL	NAT EXO	FRACTION RC EXO	% EXO
A0355	2019	B102	COUSTEY				BOIS	FUTAIES FEUILLUES	01	55 m²	0.13	C	TA	0.03	20
												GC	TA	0.03	20
A0356	2019	B049	BOURDIU				PRES	PRES	03	11678 m²	29.18	C	TA	5.84	20
												GC	TA	5.84	20
A0369	2019	B102	COUSTEY				PRES	PRES	02	2459 m²	11.41	C	TA	2.28	20
												GC	TA	2.28	20
A0606	2019	B102	COUSTEY		0209		PRES	PRES	02	8213 m²	38.08	C	TA	7.62	20
												GC	TA	7.62	20
A0773	2019	B102	COUSTEY		0207					1125 m²					
						J	JARDINS	JARDINS	01	625 m²	3.89	C	TA	0.78	20
												GC	TA	0.78	20
						K	SOL	SOLS		500 m²	0		EP		
A0775	2019	B102	COUSTEY		0207		PRES	PRES	03	6634 m²	16.57	C	TA	3.31	20
												GC	TA	3.31	20
A0776	2021	B102	COUSTEY		0207		JARDINS	JARDINS	01	283 m²	1.77	C	TA	0.35	20
												GC	TA	0.35	20
B0080	2019	B283	LAHONTA				PRES	PRES	01	7360 m²	45.91	C	TA	9.18	20
												GC	TA	9.18	20
H0236	2019	B106	DARRE LASSERRE				LANDES	LANDES	01	22530 m²	16.1	C	TA	3.22	20
												GC	TA	3.22	20

Surface Totale : 198798 m²	*Commune*	*Groupement de Communes*
Revenu imp. : 634 EUR	*Rev imp. : 507 - Rev Exo. : 127*	*Rev imp : 507 - Rev Exo. : 127*

Etat de l'unique en ligne

Ébauche uniquement

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : 64570 LANNE EN BARETOUS.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : EARL PUCHIN-LABORDE

Adresse : 755 chemin de Lasnobe 64570 LANNE EN BARETOUS

Référence cadastrale : A 350

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

Ébauche uniquement

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Stockage Matériel
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : NU PROPRIETAIRE
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

Ébauche uniquement

- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui** Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Hangar agricole.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui** Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui **Non**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  Hangar accolé à une grange (A351)

Photographie(s):

Ébauche uniquement

Ébauche uniquement

ANNEE MAJ : 2024
Commune : Lanne-En-Barétous

Extrait de la matrice cadastrale

Compte
B00120

PROPRIETAIRES

N° personne	Identité	Adresse	Statut	Groupe de personne morale
MB4SQH	M PUCHIN MICHEL MARTIN	MAISON LABORDE / COUSTEY / 64570 LANNE EN BARETOUS	NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U)	
MB4SQG	MME PUCHIN MONIQUE	MAISON LABORDE / COUSTEY / 64570 LANNE EN BARETOUS	USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N)	

PROPRIETES NON BATIES

Désignation des propriétés				Evaluation du Terrain												
Parcelle	AN	CODE RIVOLI	ADRESSE	Série tarif	Parcelle primitive	Subdi Fisc.	Nature de culture	Sous groupe de culture	Classe	Contenance m²	Revenu cadastral	COLL	NAT EXO	FRACTION RC EXO	% EXO
A0348	2019	B069	CARREROT							1062 m²					
						J	BOIS	FUTAIES FEUILLUES	01	531 m²	1.15	C	TA	0.23	20
												GC	TA	0.23	20
						K	BOIS	FUTAIES RESINEUSES	02	531 m²	0.86	C	TA	0.17	20
												GC	TA	0.17	20
A0349	2019	B069	CARREROT							2250 m²					
						J	BOIS	FUTAIES FEUILLUES	01	1125 m²	2.4	C	TA	0.48	20
												GC	TA	0.48	20
						K	BOIS	FUTAIES RESINEUSES	02	1125 m²	1.83	C	TA	0.37	20
												GC	TA	0.37	20
A0350	2019	B102	COUSTEY							10655 m²					
						A	BOIS	FUTAIES FEUILLUES	01	9055 m²	19.42	C	TA	3.88	20
												GC	TA	3.88	20
						Z	SOL	SOLS		1600 m²	0		EP		
A0351	2019	0230	755 CHE CASANOBE		Habitation		SOL	SOLS		817 m²	0		EP		
A0354	2019	B049	BOURDIU				PRES	PRES	03	5357 m²	13.39	C	TA	2.68	20
												GC	TA	2.68	20

Etat pour information

Ébauche uniquement